



**PROCÈS-VERBAL**

**DU**

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN**

**DU 28 SEPTEMBRE 2023**

## **CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

### **SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023**

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

#### **CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : 81**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Thierry ALBERTINI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Gilles BALDACCHINO, Mme Valérie BATESTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, Mme Basma BOUCHKARA, Mme Béatrice BROTONS, M. François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS, M. Amaury CHARRETON, Mme Corinne CHENET, M. Franck CHOUQUET, M. Anthony CIVETTINI, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Pascale JANVIER, M. Laurent JEROME, Mme Corinne JOUVE, Mme Sylvie LAPORTE, M. Arnaud LATIL, Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Isabelle MONFORT, M. Christophe MORENO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, Mme Magali TURBATTE, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT.

#### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Dominique ANDREOTTI ayant donné pouvoir à M. Mohamed MAHALI, M. Laurent BONNET ayant donné pouvoir à Mme Josée MASSI, M. Guillaume CAPOBIANCO ayant donné pouvoir à Mme Kristelle VINCENT, M. Yannick CHENEVARD ayant donné pouvoir à M. Laurent JEROME, M. Jean-Pierre COLIN ayant donné pouvoir à Mme Corinne CHENET, M. Laurent CUNEO ayant donné pouvoir à Mme Isabelle MONFORT, M. Luc DE SAINT-SERNIN ayant donné pouvoir à M. Albert TANGUY, Mme Brigitte GENETELLI ayant donné pouvoir à M. Emilien LEONI, Mme Delphine GROSSO ayant donné pouvoir à M. Robert BENEVENTI, Mme Valérie MONDONE ayant donné pouvoir à M. Erick MASCARO, Mme Virginie PIN ayant donné pouvoir à Mme Geneviève LEVY, Mme Chantal PORTUESE ayant donné pouvoir à Mme Basma BOUCHKARA, M. Christian SIMON ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie METAL, Mme Sandra TORRES ayant donné pouvoir à Mme Nathalie BICAIS, M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Joël TONELLI.

#### **ABSENT :**

## SOMMAIRE

<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2023</b> .....	11
<b>COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2023</b> .....	11
<b>N°23/09/001 AIDE FINANCIERE DE LA METROPOLE AUX VICTIMES DU SEISME AYANT FRAPPE LE MAROC</b> .....	11
<b>N°23/09/002 RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE</b> .....	12
<b>N°23/09/003 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS – DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2023</b> .....	15
<b>N°23/09/004 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES SAINT-MANDRIER-SUR-MER -DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023</b> .....	16
<b>N°23/09/005 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT -DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023</b> .....	17
<b>N°23/09/006 BUDGET ANNEXE EAU -DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023</b> .....	17
<b>N°23/09/007 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS -DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023</b> .....	17
<b>N°23/09/008 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOURVABLES DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - EXERCICE 2023</b> .....	18
<b>N°23/09/009 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOURVABLES DU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - EXERCICE 2023</b> .....	18
<b>N°23/09/010 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOURVABLES DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2023</b> .....	18
<b>N°23/09/011 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOURVABLES DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EXERCICE 2023</b> .....	19

<b>N°23/09/012 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOURVABLES DU BUDGET ANNEXE EAU - EXERCICE 2023.....</b>	<b>19</b>
<b>N°23/09/013 AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE .....</b>	<b>19</b>
<b>N°23/09/014 CADRE D'EXONERATION DU VERSEMENT MOBILITE ET MISE A JOUR DE LA LISTE DES ASSOCIATIONS EXONEREES.....</b>	<b>20</b>
<b>N°23/09/015 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2022-2026 POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX MENES PAR LE SYMIELEC POUR LE COMPTE DE NEUF COMMUNES DE LA METROPOLE .....</b>	<b>20</b>
<b>N°23/09/016 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DATA CENTER A TOULON .....</b>	<b>20</b>
<b>N°23/09/017 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'OPERATION DU PARKING DU ZENITH A TOULON .....</b>	<b>21</b>
<b>N°23/09/018 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'OPERATION DE RECONVERSION DU SITE DE CHALUCET .....</b>	<b>21</b>
<b>N°23/09/019 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA 4E ANSE - LE MOURILLON A TOULON .....</b>	<b>22</b>
<b>N°23/09/020 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DE L'ILE DE PORQUEROLLES A HYERES-LES-PALMIERS.....</b>	<b>22</b>
<b>N°23/09/021 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE POUR LA REQUALIFICATION DES VOIES DU SECTEUR DES QUARTIERS FABRE ET FERRIN AU SEIN DU PERIMETRE CONDORCET A SIX-FOURS-LES-PLAGES .....</b>	<b>23</b>
<b>N°23/09/022 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'HOTEL DE VILLE"-EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE .....</b>	<b>23</b>

**N°23/09/023 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX DE CREATION DE PASSERELLES PERMETTANT L'ACCESSIBILITE DU ZENITH DE TOULON" - EXERCICE 2023 -AUTORISATION DE SIGNATURE..... 23**

**N°23/09/024 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR) DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DE LA VILLE"- EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE ..... 25**

**N°23/09/025 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'ACCUEIL ET DE SECURISATION DES USAGERS - STADE MAYOL" -EXERCICE 2023 -AUTORISATION DE SIGNATURE..... 25**

**N°23/09/026 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX DE REFECTION DU DEPOSITOIRE DU CIMETIERE CENTRAL" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE ..... 26**

**N°23/09/027 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS POUR "ACQUISITION DE BORNES ANTI-MOUSTIQUES" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE ..... 26**

**N°23/09/028 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS POUR "TRAVAUX DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE ..... 26**

**N°23/09/029 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS POUR "TRAVAUX DE VOIRIE DANS LES COURS D'ECOLE" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE ..... 27**

**N°23/09/030 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR "TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE DE TROIS BATIMENTS ACCUEILLANT DU PUBLIC" - EXERCICE 2023 -AUTORISATION DE SIGNATURE..... 27**

**N°23/09/031 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR "ACHAT CHAMBRE FROIDE RESTAURANT SCOLAIRE PHILIPPE ROCCHI" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE ..... 27**

**N°23/09/032 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER POUR "RENOVATION DE BATIMENTS COMMUNAUX ET DE TROIS SANITAIRES PUBLICS" - EXERCICE 2023 -AUTORISATION DE SIGNATURE ..... 28**

**N°23/09/033 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE D'OLLIOULES POUR "RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE ..... 28**

**N°23/09/034 MODIFICATION DU PROCES-VERBAL DE TRANSFERT A LA METROPOLE DES BIENS IMMOBILIERS APPARTENANT A LA VILLE DE LA GARDE -AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE ..... 29**

**N°23/09/035 CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES AVEC LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES CONCERNANT LE SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°1 ET LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT DU PORT DE LA COUDOULIERE ..... 29**

**N°23/09/036 CHOIX DU DELEGATAIRE -21DSP03 CONCESSION POUR LE REAMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DES PORTS DE PLAISANCE DE LA RADE DE TOULON ET DE SAINT-ELME ..... 30**

**N°23/09/037 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ..... 40**

**N°23/09/038 MOUVEMENT DE PERSONNEL DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCE TRANSPORT..... 41**

**N°23/09/039 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ..... 41**

**N°23/09/040 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INONDATION ET PAPI DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ..... 42**

**N°23/09/041 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PORTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ..... 42**

**N°23/09/042 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AGRICULTURE, FORET, AQUACULTURE ET PECHE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE..... 42**

**N°23/09/043 DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PLANIFICATION ET STRATEGIE FONCIERE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ..... 43**

<b>N°23/09/044 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE A LA COMMISSION PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE .....</b>	<b>43</b>
<b>N°23/09/045 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE .....</b>	<b>44</b>
<b>N°23/09/046 DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DE LA COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE ET PAYSAGES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE .....</b>	<b>44</b>
<b>N°23/09/047 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION MOBILITES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE .</b>	<b>44</b>
<b>N°23/09/048 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....</b>	<b>45</b>
<b>N°23/09/049 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (SAGE) DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU -REPLACEMENT D'UN MEMBRE.....</b>	<b>45</b>
<b>N°23/09/050 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR.....</b>	<b>45</b>
<b>N°23/09/051 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AIRE TOULONNAISE (SITOMAT) – REPLACEMENT D'UN MEMBRE .</b>	<b>46</b>
<b>N°23/09/052 CONSERVATOIRE TPM -MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°23/03/052 DU 23 MARS 2023 RELATIVE AUX DROITS DE SCOLARITE ET LOCATION D'INSTRUMENTS - ANNEE 2023-2024 .....</b>	<b>47</b>
<b>N°23/09/053 AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023 CONCLUE AVEC LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE RETENUE DANS LE CADRE DE L'AMI 2 "TERRITOIRE DE MISE EN OEUVRE ACCELEREE DU PLAN LOGEMENT D'ABORD" .....</b>	<b>47</b>
<b>N°23/09/054 REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU VAR 2023/2029 -AVIS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE .....</b>	<b>48</b>

<b>N°23/09/055 CONCESSION D'AMENAGEMENT RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE DE LA SEYNE SUR MER -ATTRIBUTION DU CONTRAT A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SAGEP -AUTORISATION DE SIGNATURE .....</b>	<b>50</b>
<b>N°23/09/056 RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE L'OFFICE DE TOURISME METROPOLITAIN PROVENCE MEDITERRANEE.....</b>	<b>51</b>
<b>N°23/09/057 LOI CLIMAT ET RESILIENCE -ARRET DE L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE .....</b>	<b>52</b>
<b>N°23/09/058 CHOIX DES PERIODES D'EXPLOITATION DES CONCESSIONS DE PLAGE DE LA METROPOLE TPM -CHOIX DE LA PERIODE POUR LA CONCESSION DES PLAGES DU MOURILLON A TOULON A COMPTER DU 1er JANVIER 2024 .....</b>	<b>53</b>
<b>N°23/09/059 DEMANDE D'AGREMENT PERMETTANT LE MAINTIEN DES INSTALLATIONS DE PLAGE AU-DELA DE LA PERIODE NORMALE D'EXPLOITATION POUR LES PLAGES CONCEDEES DE TOULON A COMPTER DU 1er JANVIER 2024.....</b>	<b>53</b>
<b>N°23/09/060 TARIFICATION DE L'EAU POTABLE POUR LES SERVICES DE LA GARDE ET SIX-FOURS-LES-PLAGES.....</b>	<b>55</b>
<b>N°23/09/061 FIXATION DES TARIFS METROPOLITAINS POUR LES APPORTS EXTERIEURS EN VUE DE LEUR TRAITEMENT SUR LES STATIONS D'EPURATION.....</b>	<b>55</b>
<b>N°23/09/062 ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LE PRELEVEMENT D'EAU ET LA PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU DE CARNOULES DESTINÉ A LA CONSOMMATION HUMAINE .....</b>	<b>56</b>
<b>N°23/09/063 APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE POUR LA MISE A DISPOSITION DE POINTS D'EAU INCENDIE PRIVES .....</b>	<b>56</b>
<b>N°23/09/064 VILLE DE TOULON -JUSTIFICATION DE L'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN VUE DE LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE.....</b>	<b>57</b>
<b>N°23/09/065 VILLE DE TOULON -BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....</b>	<b>58</b>
<b>N°23/09/066 VILLE DU PRADET -APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU RELATIVE AU POLE DE VALORISATION DES DECHETS.....</b>	<b>59</b>



<b>N°23/09/067 AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ENTRE LA METROPOLE ET L'AUDAT 2022-2024 -VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2023 A L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR - AUTORISATION DE SIGNATURE .....</b>	<b>61</b>
<b>N°23/09/068 ACQUISITION DE L'IMPASSE PRIVEE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE BREMOND SISE A TOULON DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE .....</b>	<b>62</b>
<b>N°23/09/069 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LES PARKINGS EN OUVRAGE DE LA VILLE DE TOULON -ANNEE 2022.....</b>	<b>63</b>
<b>N°23/09/070 RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA REGIE D'EXPLOITATION ET DE DEVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS DU FARON (REDIF).....</b>	<b>63</b>
<b>N°23/09/071 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES PARCS EN OUVRAGE GAMBETTA, CLEMENCEAU, CASINO A HYERES-LES-PALMIERS -ANNEE 2022 .....</b>	<b>63</b>
<b>N°23/09/072 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DESSERTE MARITIME DES ILES D'OR -RAPPORT D'ACTIVITE DE LA TLV -EXERCICE 2022.....</b>	<b>64</b>
<b>N°23/09/073 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS DE VOYAGEURS -RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA RMTT - EXERCICE 2022.....</b>	<b>64</b>
<b>N°23/09/074 AVENANT N°1 AU CONTRAT 23CONC01 -CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME DE VOYAGEURS .....</b>	<b>65</b>
<b>N°23/09/075 EVALUATION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS 2015-2025 ET ELABORATION DU PLAN DE MOBILITE 2025-2035 DE LA METROPOLE TPM.....</b>	<b>65</b>
<b>N°23/09/076 EXONERATION DU PAIEMENT DE LA REDEVANCE DOMANIALE LORS DES OPERATIONS DE RAVITAILLEMENT EN EAU POTABLE POUR LE DELEGATAIRE SUR L'ILE DE PORQUEROLLES POUR LES ANNEES 2021 A 2023 .....</b>	<b>66</b>
<b>N°23/09/077 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETAT ET LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR LA REALISATION DE L'ENQUETE MOBILITE CERTIFIEE CEREMA (EMC?) .....</b>	<b>66</b>

**N°23/09/078 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TPM, LA COMMUNE DU REVEST-LES-EAUX ET LE LOTISSEMENT L'OURATORI, RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN QUAI-BUS SUR UN TERRAIN PRIVE AU REVEST-LES-EAUX -AUTORISATION DE SIGNATURE ..... 67**

**N°23/09/079 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION COMMERCE DU PORT DE TOULON -LA SEYNE/BREGAILLON – 2022..... 67**

**N°23/09/080 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION PLAISANCE DU PORT DE TOULON -LA SEYNE/BREGAILLON – 2022..... 67**

**N°23/09/081 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'AIRE DE CARENAGE DU PORT DE PORQUEROLLES – 2022..... 68**

*La séance est ouverte à 9 heures par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.*

**M. LE PRESIDENT**.- Mes chers collègues, nous devons désigner une secrétaire de séance, je vous propose Madame Béatrice Veyrat-Masson.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle fait une nouvelle fois l'unanimité et je vais lui demander de bien vouloir procéder à l'appel.

**Mme VEYRAT-MASSON**.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

*(Il est procédé à l'appel)*

**M. LE PRESIDENT**.- Merci beaucoup, le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2023**

Y a-t-il des observations ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est donc approuvé.

### **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2023**

Vous avez également reçu le compte rendu des décisions métropolitaines prises depuis la séance du 6 juillet.

Nous pouvons passer aux délibérations.

### **N°23/09/001 AIDE FINANCIERE DE LA METROPOLE AUX VICTIMES DU SEISME AYANT FRAPPE LE MAROC**

**M. LE PRESIDENT**.- Je vous rappelle que c'est un séisme d'une brutalité et d'une importance particulières puisqu'il y a eu près de 3 000 personnes décédées et des milliers de blessés. Nous avons pensé que la Métropole pouvait marquer sa solidarité en attribuant une somme de 50 000 €, pas à n'importe quoi ni à n'importe qui, mais au FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales) qui est mis en place par le ministère des Affaires étrangères, qui ensuite peut le distribuer à des organisations non gouvernementales, et on a une traçabilité de l'aide qui est ainsi apportée.

Si vous en êtes d'accord, nous allons procéder ainsi.

Je mets au voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? C'est donc approuvé, je vous en remercie.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/002 RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. LE PRESIDENT.**- Vous l'avez reçu, et je suis convaincu que vous l'avez lu.

Je vais me permettre de le commenter le plus rapidement possible en indiquant que tous budgets confondus, les dépenses d'investissement de la Métropole en 2022, se sont élevées à 204 M€, avec une répartition qui est à peu près la suivante :

- \* 45 M€ pour les travaux de proximité, voirie et espaces verts notamment,
- \* 31,5 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche,
- \* Plus de 29 M€ pour les transports,
- \* 16 M€ pour l'assainissement,
- \* 12,5 M€ pour les ports,
- \* 6,3 millions pour l'habitat et la solidarité,
- \* 5,4 M€ pour l'eau potable.

C'est donc une action forte qui a été menée, malgré une période un peu bouleversée par la crise de l'énergie et les tensions inflationnistes.

Quelques mots sur chacun des volets principaux :

\* Premier volet, économie numérique, enseignement supérieur et attractivité territoriale. À titre d'exemple, on peut citer le développement de nouvelles capacités d'accueil pour les entreprises avec le démarrage de la création de la Zone d'Activités Economiques Prébois à Six-Fours ; l'adoption du premier schéma directeur d'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation ; une politique très active de promotion et de mise en valeur du territoire avec l'Office du tourisme, dont les résultats, Monsieur le Président Laurent JEROME, sont importants, puisqu'il y a eu près de 18,3 millions d'unités touristiques en 2022 et une augmentation de la taxe de séjour très significative qui fait rêver l'ancien président de l'Office du tourisme, puisqu'il y a eu 5,7 M€ de taxes de séjour en 2022 contre 3,6 M€ en 2021, augmentation significative due aussi très largement à une politique de mobilisation forte de la taxe de séjour auprès des meublés et autres.

\* Deuxième volet : mobilité, transports et déplacements. Un gros effort est fait sur ce sujet-là, avec l'aboutissement de l'enquête mobilité pilotée par TPM sur 44 communes c'est-à-dire au-delà de la Métropole, sur son bassin de vie ; la concertation publique du Bus à Haut Niveau de Service avec un nouveau tracé à l'ouest de la Métropole ; l'inauguration de la halte ferroviaire Sainte-Musse ;

la reprise en régie du parking de la Tour Fondue à Hyères ; la mise en service d'un nouvel embarcadère à l'Espace marine à la Seyne-sur-Mer, et puis, il me semble -c'est une des innovations les plus fortes- la régulation des transports et leur maîtrise pour Porquerolles à travers la nouvelle DSP et à travers la charte des bateliers qui permet de limiter à 6 000 passages/jour nos visiteurs, à la grande satisfaction à la fois des particuliers, mais aussi des commerçants.

\* Troisième volet : l'urbanisme, l'habitat, la solidarité, avec la définition des orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal ; l'inauguration du parc de la Loubière à Toulon ; des acquisitions de foncier dans différents endroits de la Métropole ; et un aspect important, la réalisation du diagnostic d'identification du foncier potentiel pour la création de logements afin d'élaborer le Programme Local de l'Habitat. C'est en effet lorsqu'on sera doté de ce programme, que nous aurons un pouvoir de dialogue ou de négociation élevé vis-à-vis de l'État qui comprend le problème et qui a aussi les contraintes que lui impose la loi.

\* Le volet territoire et proximité sur la voirie, les espaces publics, les espaces verts, est important avec 45 M€. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais chacun identifie dans sa commune ce qui a été réalisé.

\* Le volet qualité de vie, culture et sport qui est toujours aussi actif.

\* Le volet transition énergie écologique et protection de l'environnement avec beaucoup d'études structurelles majeures sur le site des Salins à Hyères ; le lancement d'une étude de requalification du Faron ; l'ouverture du sentier littoral entre Saint-Elme et la pinède de Saint-Azyl, et la production de bilans techniques et financiers pour la rade de Toulon et le contrat de baie.

Mes chers collègues, je ne vais pas détailler davantage ce que vous connaissez déjà, mais il fallait en prendre acte, et je vous propose donc d'adopter ce rapport d'activités après que Monsieur Navarranne soit intervenu.

**M. NAVARRANNE**.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Ce rapport d'activité tient compte de ce que notre collectivité a pu faire pour l'année 2022, mais permettez-moi de revenir sur les ressources financières et humaines. Je ne reviendrai pas sur tous les débats que l'on a eus en 2022, 2021 ou 2020 sur des projets qui ont été réalisés en 2022, mais on oublie un petit peu dans ce rapport de rappeler un élément qui est qu'en 2022, pour réaliser un certain nombre de projets avec lesquels la minorité métropolitaine à laquelle j'appartiens était parfois d'accord, parfois en contradiction, on a fait les poches de nos administrés.

Dans ce rapport 2022, on a oublié de rappeler l'augmentation de 25 % de la taxe foncière pour les contribuables propriétaires de la Métropole. Je trouve que c'était un élément à rappeler, parce qu'aujourd'hui on a, et à juste titre, stigmatisé l'État avec l'augmentation des bases pour l'année fiscale qui vient, qui voit les taxes foncières augmenter de 7,1 % ; mais en 2022, c'est exclusivement du fait de la Métropole que le taux a été augmenté de 25 %.

C'est vrai qu'il y a beaucoup de bonnes choses pour nos concitoyens qui sont réalisées par notre collectivité, mais on a tendance aussi à oublier un petit peu que pour réaliser tout cela, on fait de plus en plus la poche des propriétaires, alors même qu'il était, telle une promesse d'un paradis, normalement prévu que la création de la communauté d'agglomération devenue Métropole, devait faire réaliser des économies d'échelle, mais en fait, pour les administrés, pour le contribuable, on ne voit jamais ces économies-là.

Je vous remercie de votre attention, mais je pense que cette augmentation de 25 % de la taxe foncière en 2022 était aussi à mettre dans ce rapport d'activités.

**Mme MONFORT.**- En tant que présidente du Parc national, je m'étonne encore et toujours -on avait eu l'occasion d'en discuter-, que dans ce rapport de développement durable, en particulier dans toutes les actions qui sont mentionnées, il n'est jamais question du Parc national. Or, je rappelle quand même que trois communes sont dans le Parc, Hyères, Le Pradet et La Garde. Dans le dernier rapport, il y avait une petite allusion, mais là, il n'y en a plus du tout, et vous me décevez encore un peu là-dessus.

Même si ce n'est pas de la compétence de la Métropole, il y a beaucoup d'actions qui sont menées en partenariat entre le Parc et la Métropole, dont une qui n'est pas la moindre, celle de la régularisation de la surfréquentation dans les îles. Je trouve cela dommage parce que cela viendrait étoffer le rapport et montrerait toutes les actions que l'on mène ensemble en faveur de l'environnement.

**M. LE PRESIDENT.**- Vous avez tout à fait raison. C'est passé sans doute inaperçu en le relisant. Ce qui n'était pas passé totalement inaperçu, c'est que j'avais trouvé globalement que l'ouest du département était peut-être un peu marginalisé. Donc, on a revu et renforcé un certain nombre de choses de façon utile. Par contre, c'est une chance inestimable d'avoir le Parc national, mais comme toujours aussi, quand on a l'habitude d'une chose, on a tendance à ne pas la signaler.

Nous sommes un département qui a le premier Parc national de France, au moins dans l'histoire, avec celui de la Vanoise, le premier parc marin qui s'est étendu et qui collabore de plus en plus avec la ville d'Hyères et la Métropole, qui fête son 60e anniversaire. En 2023, il faudra que l'on réserve des pages pour le Parc, c'est très important.

Tout à l'heure, j'évoquais rapidement le tourisme. L'action du Parc national est la préservation de la biodiversité essentiellement, et des territoires, mais c'est aussi une attractivité touristique fantastique.

Vous avez raison et je plaide coupable, il faudra peut-être un peu l'amender. On me dit qu'il est évoqué cinq fois dans le rapport, on l'a peut-être lu un peu rapidement, mais il faudra de toute façon, en 2023, pour saluer le 60e anniversaire, approfondir un peu plus.

Pour le reste, Monsieur Navarranne a fait son travail de fiscalité. Oui, il y a eu une augmentation, vous dites de 25 %, mais si on regarde la valeur absolue,

cela reste relativement marginal. Je crois que sur la longue période quand même, la gestion fiscale de TPM a été d'une sobriété assez remarquable, et on arrivera difficilement à faire croire à quelqu'un que le poids des impôts s'est abattu sur le contribuable de façon très significative.

Pour le reste, je ne comprends pas trop bien votre allusion à la critique qui va être formulée sur l'augmentation des bases fiscales liées à la loi de finances. Heureusement qu'il y a une augmentation des bases fiscales, parce qu'autrement, elles seraient réduites à néant au fur et à mesure de l'inflation. C'est une compensation de l'inflation, heureusement. Il faut conserver le pouvoir d'achat, une collectivité, un État, un individu, a besoin, au-delà de son salaire, d'avoir une stabilité du pouvoir d'achat. C'est la vocation de la loi de finances.

Ces précisions apportées, je mets aux voix ce rapport d'activité. Qui est pour ? Je vous remercie.

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. BALDACCHINO, M. LEROY,  
Mme MUSCHOTTI, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/003 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS – DECISION  
MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2023**

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur Musso.

**M. MUSSO**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la DM n°2 pour le budget annexe transports qui concerne essentiellement la régularisation de transfert de droits à déduction de TVA pratiquée avec l'ancien délégataire, et quelques ajustements de crédits en fonctionnement. L'ensemble s'équilibre à 1 078 700 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**M. NAVARRANNE**.- Pour la pure forme « qui est pour » c'est bien, mais on peut appeler aussi les contre et les abstentions.

**M. LE PRESIDENT**.- J'avais cru vous voir lever la main.

**M. NAVARRANNE**.- Non !

**M. LE PRESIDENT**.- On reprend le vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR :76**

**CONTRE : 2 - M. NAVARRANNE, M. BALDACCHINO**

**ABSTENTION : 3 - M. CIVETTINI, M. LEROY, M. MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

**M. LE PRESIDENT.**- Pour un ajustement en numérique d'un budget important, vous êtes contre, bref... Assumez vos choix. Je comprends tout à fait les majorités, les oppositions et le reste, mais c'est une régularisation administrative obligatoire dans tous les budgets, donc on le fait. Vous n'êtes pas opposé à la régularisation ?

**M. NAVARRANNE.**- Vous êtes trop habitué pour ne pas savoir que dans les régularisations et les décisions modificatives budgétaires, on peut avoir des éléments, comme dans tout budget, avec lesquels on est d'accord, et des éléments avec lesquels nous ne sommes pas d'accord, et en matière de transports –ne m'obligez pas à rouvrir le dossier- mais je ne crois pas que la politique de transports de la métropole, y compris dans son budget, ou les décisions modificatives budgétaires, soient à la hauteur des attentes de nos administrés.

Il est vrai qu'il y a beaucoup de budgets particuliers sur lesquels nous n'avons pas d'échanges, pas de débats, parce que le travail de la Métropole est, somme toute, si ce n'est irréprochable, tout du moins inattaquable, et va dans le sens du collectif, mais en matière de transport, ne m'obligez pas à reparler du tramway ou du BHNS...

**M. LE PRESIDENT.**- ... Je ne vous oblige pas !

**M. NAVARRANNE.**- En matière budgétaire, je suis très clair. Quand ces sujets-là sont inscrits dans les budgets, il faut tout de même comprendre la cohérence d'une opposition de ne pas le voter favorablement.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien, je salue votre cohérence.

**N°23/09/004 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES SAINT-MANDRIER-SUR-MER -DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO.**- Il s'agit de prendre en compte la taxe sur les bureaux, locaux commerciaux, locaux de stockage et surface de stationnement qui est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, ainsi que prendre en compte des admissions en non valeur. L'ensemble s'équilibre à 316 255 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. CIVETTINI, M. LEROY, M. MARION**



*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/005 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT -DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Cette décision modificative n°2 concerne la prise en compte en dépenses et en recettes de fonctionnement d'un complément de crédit destiné à couvrir les flux croisés réalisés avec les délégataires. C'est essentiellement technique. Notre décision modificative s'équilibre à 8 117 150 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5 – M. BALDACCHINO, M. CIVETTINI ; M. LEROY, M. MARION, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/006 BUDGET ANNEXE EAU -DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Cette décision modificative a pour objet essentiellement de régulariser en fonctionnement les reversements à l'Agence de l'eau des redevances de lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte et un complément de crédit pour les travaux de renouvellement de réseaux en investissement. L'ensemble s'équilibre à 188 516 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5 – M. BALDACCHINO, M. CIVETTINI, M. LEROY, M. MARION, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/007 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS -DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Ajustement de crédits et prise en compte de la taxe sur les bureaux locaux commerciaux, etc. L'ensemble s'équilibre à 567 390 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. CIVETTINI, M. LEROY, M. MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/008 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Ces admissions en non-valeur s'élèvent à 1 879,53 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, M. MARION, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/009 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Ces admissions en non-valeur s'élèvent à 3 599,42 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, M. MARION, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/010 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Les admissions en non-valeur s'élèvent à 67 140,66 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, M. MARION,  
M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/011 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES  
IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Les admissions en non-valeur s'élèvent à 376 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, M. MARION,  
M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/012 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES  
IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE EAU - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Les admissions en non-valeur s'élèvent à 16 701,47 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, M. MARION,  
M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/013 AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A  
L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - AUTORISATION  
DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- On a regroupé les budgets annexes Eau et Ports métropolitains. Il s'agit de mettre en place le compte financier unique, y compris pour ces budgets.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. LEROY, M. MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/014 CADRE D'EXONERATION DU VERSEMENT MOBILITE ET MISE A JOUR DE LA LISTE DES ASSOCIATIONS EXONEREES**

**M. MUSSO.**- C'est simplement une remise à plat des différents critères et des associations autorisées.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/015 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2022-2026 POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX MENES PAR LE SYMIELEC POUR LE COMPTE DE NEUF COMMUNES DE LA METROPOLE**

**M. MUSSO.**- C'est simplement un ajustement des crédits de paiement. On ne modifie ni le montant ni la durée.

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous rappelle que les villes de Toulon, Hyères et La Garde ne sont pas concernées, car elles ne sont pas adhérentes au SYMIELEC Var. Elles disposent d'un contrat direct de concession.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/016 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DATA CENTER A TOULON**

**M. MUSSO.**- Il s'agit d'une actualisation de l'échéancier prévisionnel sans modification ni du montant ni de la durée.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/017 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'OPERATION DU PARKING DU ZENITH A TOULON**

**M. MUSSO**.- C'est un échéancier prévisionnel qui est actualisé et en même temps une petite prolongation d'une durée d'un an qui maintenant est fixée à dix ans, mais sans modifier le montant global.

**M. LE PRESIDENT**.- Je vous rappelle que c'est une opération qui bénéficie d'un financement de la Région pour 3,3 M€ et d'un fonds de concours de la Ville de Toulon pour 1,4 M€.

Monsieur Leroy ?

**M. LEROY**.- Merci, Monsieur le Président. Je profite de cette délibération pour dire que ce serait quand même bien de mettre la priorité sur les transports en commun pour limiter les besoins en parking, et peut-être prévoir des nocturnes qui passent devant le Zénith les soirs de concerts, parce qu'il y a beaucoup de monde au niveau du Zénith, et ce serait bien de pouvoir prévoir pour les personnes qui viennent au Zénith des transports en commun le soir. Merci.

**M. LE PRESIDENT**.- J'en parlerai à la maire de Toulon. Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 - M. BALDACCHINO, M. LEROY, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/018 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'OPERATION DE RECONVERSION DU SITE DE CHALUCET**

**M. MUSSO**.- Il s'agit d'un ajustement et d'une actualisation de l'échéancier prévisionnel. On ne change pas le montant ni la durée.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/019 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA 4E ANSE - LE MOURILLON A TOULON**

**M. MUSSO**.- On propose de créer une autorisation de programme pour un montant de 6 M€ TTC pour une durée de quatre ans, de 2024 à 2027.

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur Leroy.

**M. LEROY**.- Vous allez me dire que c'est peut-être encore un peu municipal, mais on en parle au niveau de la Métropole, concernant cette quatrième anse, il y a un espace qui s'appelle la Presqu'île, qui est idéalement placé, qui a été refait, mais qui est un peu sous-utilisé. Je me demande si on ne pourrait pas plus l'utiliser, en faire une MJC comme la Maison des jeunes aux Sablettes, essayer de faire quelque chose de plus dynamique pour profiter de cet espace merveilleux.

**M. LE PRESIDENT**.- J'en parlerai au maire de Toulon.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1- Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/020 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DE L'ILE DE PORQUEROLLES A HYERES-LES-PALMIERS**

**M. MUSSO**.- Il s'agit de construire une station d'épuration d'une capacité de 6 500 équivalents-habitants pour une opération estimée à 8 910 000 € pour une durée de trois ans de travaux sur quatre exercices budgétaires de 2023 à 2026.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/021 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE POUR LA REQUALIFICATION DES VOIES DU SECTEUR DES QUARTIERS FABRE ET FERRIN AU SEIN DU PERIMETRE CONDORCET A SIX-FOURS-LES-PLAGES**

**M. MUSSO**.- Il s'agit d'une autorisation de programme pour cinq ans, période 2024-2028 pour un montant de 6 950 000 € TTC.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/022 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'HOTEL DE VILLE"-EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Le coût de l'opération est de 833 333,33 € H.T. et la participation de TPM de 408 333,33 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 - M. BALDACCHINO, M. CHARLOIS, M. MARION , M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/023 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX DE CREATION DE PASSERELLES PERMETTANT L'ACCESSIBILITE DU ZENITH DE TOULON" - EXERCICE 2023 -AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Le coût de l'opération est de 700 000 € H.T. et la participation de TPM de 343 000 € H.T.

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur Navarranne.

**M. NAVARRANNE**.- Merci, Monsieur le Président. Une observation : cette passerelle qui devrait voir le jour permettra de passer du boulevard Tessé au boulevard Commandant Nicolas.

On a eu beaucoup de débats autour de ce nouvel aménagement que notre collectivité métropolitaine cofinance, notamment sur l'ouverture de la partie nord des quais de la gare de Toulon sur cette passerelle qui aurait permis, notamment, principalement, et en fait quasi uniquement, aux usagers du TER, arrivant à la gare de Toulon par le train ou venant à la gare de Toulon prendre son TER ou son RER toulonnais -puisque c'est maintenant l'appellation qu'on essaie de lui donner par cette augmentation bénéfique du cadencement qui a débuté, mais qui n'est pas encore optimal- par cet accès nord, d'aller plus vite.

J'ai profité d'une soirée un peu libre pour regarder le président de la Métropole dans la nouvelle émission politique de BFM Var, et j'entendais le président Giran nous expliquer, à juste titre, que les bouchons à Toulon étaient quand même quelque chose de délicat, et je m'étonnais que le président de la Métropole ne nous sollicite pas pour, par exemple, nous dire que pour éviter les bouchons venant de Hyères, par exemple, un jeudi matin de Conseil métropolitain, avec le cadencement, la disponibilité importante de RER, on pouvait venir de la gare de Hyères à la gare de Toulon, juste à côté, pour assister à notre Conseil métropolitain.

J'entends beaucoup parler de ce RER toulonnais, mais je pourrais poser la question de savoir, ce jeudi matin, combien d'élus extérieurs à Toulon prennent le TER pour venir, par exemple, à ce Conseil métropolitain, et si certains ne le prenaient pas, parce qu'effectivement, quand on arrive à la gare, on est obligé de descendre du côté sud et de faire un grand tour pour venir jusqu'ici. Peut-être qu'en faisant modifier ce projet de passerelle, cela se négocie avec la SNCF, mais comme dans toute négociation, on a des moyens de pouvoir convaincre et de pouvoir ouvrir les quais nord de la gare à un accès nord, ce qui permettra une utilisation –cela a été fait à Sainte-Musse- beaucoup plus intensive de nos TER plutôt que de perdre cinq à dix minutes pour faire un grand tour. Gageons qu'avec cet aménagement ou non, j'entendrai peut-être dès aujourd'hui ou dans nos prochaines assemblées métropolitaines, un certain nombre de mes collègues extérieurs à Toulon qui me diront « nous avons pris ce RER toulonnais pour venir et éviter les bouchons. ».

Y aurait-il la possibilité d'agir pour faire modifier autant que faire se peut cette passerelle pour avoir un accès nord direct sur les quais du TER de la gare de Toulon ? Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT**.- Je n'ai pas la compétence et la connaissance du lieu suffisante pour donner une réponse précise, en tout cas, les services regarderont. On m'indique que la passerelle dont il s'agit ici est une passerelle interne et pas externe, qui donne uniquement accès à la mezzanine. Je répète



la réponse, et les services techniques verront si cette réponse est totale ou si, au contraire, il y a une réflexion à mener pour améliorer les choses.

En tous les cas, Monsieur Navarranne, lorsque je viendrai en TER, vous aurez la chance de venir m'accueillir pour le reste du chemin. Mais ce ne sera pas au prochain Conseil parce qu'il faut quand même du temps pour réaliser. En tous les cas, on prend en compte cette réflexion.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/024 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR) DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DE LA VILLE"- EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Le coût total de l'opération est de 1 002 016,67 €, la participation de TPM de 490 988,17 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/025 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'ACCUEIL ET DE SECURISATION DES USAGERS -STADE MAYOL " -EXERCICE 2023 -AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Le coût total de l'opération est de 416 666,67 € H.T., et une participation TPM de 204 166,66 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/026 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX DE REFECTION DU DEPOSITOIRE DU CIMETIERE CENTRAL" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Le coût total de l'opération est de 291 666,67 €, la participation de TPM de 142 916,67 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/027 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS POUR "ACQUISITION DE BORNES ANTI-MOUSTIQUES" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Un coût total de l'opération de 58 356 €. Une participation de TPM de 29 000 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1- Mme BOUCHKARA**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/028 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS POUR "TRAVAUX DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Un coût total de l'opération de 420 000 € et une participation de TPM de 198 000 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/029 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS POUR "TRAVAUX DE VOIRIE DANS LES COURS D'ECOLE" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Coût total de l'opération, 270 000 €, et participation de TPM de 133 000 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/030 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR "TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE DE TROIS BATIMENTS ACCUEILLANT DU PUBLIC" - EXERCICE 2023 -AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Pour des travaux d'amélioration énergétique, un coût total de l'opération de 115 429,27 € et une participation de TPM de 34 600 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/031 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR "ACHAT CHAMBRE FROIDE RESTAURANT SCOLAIRE PHILIPPE ROCCHI" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Total d'opération de 16 600 €, une participation de TPM de 5 400 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/032 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER POUR "RENOVATION DE BATIMENTS COMMUNAUX ET DE TROIS SANITAIRES PUBLICS" - EXERCICE 2023 -AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Coût total de l'opération 106 688,99 €. Une participation de TPM de 50 000 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/033 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE D'OLLIOULES POUR "RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Un coût total de l'opération de 192 000 € et une participation de TPM de 70 000 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/034 MODIFICATION DU PROCES-VERBAL DE TRANSFERT A LA METROPOLE DES BIENS IMMOBILIERS APPARTENANT A LA VILLE DE LA GARDE -AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Lors de la création de notre Métropole, nous avons fait une convention de transfert de biens immobiliers, et régulièrement il y a quelques petites modifications à la marge.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. BALDACCHINO, Mme BOUCHKARA, M. CHARLOIS, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/035 CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES AVEC LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES CONCERNANT LE SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°1 ET LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT DU PORT DE LA COUDOULIERE**

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur Cavanna.

**M. CAVANNA**.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, la répartition des compétences en la matière est ainsi faite, que c'est la Métropole qui s'occupe des plages et la Ville du restaurant. Il s'agit ici de déléguer l'ensemble de la procédure à la commune de Six-Fours, qui attribuera sur les deux lots, ce qui permettra d'avoir un même exploitant pour la plage et pour le restaurant.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 – Mme BOUCHKARA**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/036 CHOIX DU DELEGATAIRE -21DSP03 CONCESSION POUR LE REAMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DES PORTS DE PLAISANCE DE LA RADE DE TOULON ET DE SAINT-ELME**

**M. CAVANNA.**- C'est une délibération qui, je pense, est attendue et qui a généré énormément de turbulences et si vous le permettez, je m'en suis quand même un peu étonné.

Depuis une vingtaine d'années, je préside différentes Commissions d'Appel d'Offres et différentes commissions de Délégation de Service Public, et c'est la première fois que de telles turbulences venant de tous côtés entourent une procédure.

Permettez-moi quelques mots d'explication pour éclairer l'ensemble de l'assemblée, car tout le monde n'est pas forcément au courant de tout, manifestement, dans cette affaire. Les turbulences ont pour origine un courrier qui est adressé à la Métropole par le représentant local d'Anticor. Dans son courrier, ce Monsieur développe un certain nombre de griefs ou d'interrogations que je vais vous exposer en vous donnant les réponses.

Un premier point qui est le plus long quantitativement dans son courrier concerne les garanties d'usage dans les ports, ce qui dans notre affaire est hors de propos, puisque ni le cahier des charges de la concession ni le contrat de concession ne prévoient la réalisation de garanties d'usage. Nous laissons cela de côté.

Deuxième point soulevé, l'auteur du courrier s'offusque que lors de la Commission d'Appel d'Offres qui se déroule en 2019 et qui a pour vocation de désigner l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui va nous accompagner pour cette concession de service public, il n'y ait eu, lors de la réunion de cette Commission d'Appel d'Offres, que quatre membres. Il faut savoir qu'une Commission d'Appel d'Offres au complet, c'est un président plus cinq conseillers élus au sein de l'assemblée délibérante. Ceux qui connaissent le fonctionnement des Commissions d'Appel d'Offres savent qu'il est assez rare qu'elle soit au complet. En général, le président prie pour avoir le quorum, sinon, il faut renvoyer la séance.

Le quorum est à quatre, c'est ce que prévoit le Code de la commande publique et très précisément l'article L1411-5. Le quorum était atteint et l'interrogation de l'auteur m'a étonné dans la mesure où, étant curieux, je suis allé sur Internet, puisqu'il y a tout sur Internet, et j'ai constaté que ce Monsieur était en même temps le représentant d'Anticor et consultant auprès des collectivités locales pour les marchés publics. Il est donc, dans certains cas, le contempteur de certaines collectivités et dans d'autres cas, leur conseiller.

Puis, lié à cette séance de la CAO, il s'étonne qu'il n'y ait eu personne d'autre, et il nous a dit qu'il voulait voir absolument toutes les convocations des conseillers. J'ai ici le double de ces convocations ainsi que les accusés de réception de ces mêmes convocations. Je les tiens à la disposition de qui les

veut, donc, sur le premier point, il n'y a pas de sujet. J'ajouterai pour l'anecdote que la représentante de la DGCCRF siégeait lors de cette commission d'appel d'offres et qu'elle n'a émis aucune remarque.

Troisième point soulevé, parmi les sept groupements candidats à la CAO qui devait désigner l'AMO, il y a le groupement que nous avons retenu qui est composé de Ernst & Young, de Creoccean et de Witsch. Et parmi les sept autres candidats, il y a un groupement qui comprend une société dite Corinthe. Et là, Monsieur Galli, l'auteur du courrier, nous dit « Il y a des liens à Dubaï entre la société Creoccean et la société Corinthe. » Recherche faite via les services de l'État, il n'y aurait pas de lien à Dubaï entre ces deux sociétés et quand bien même, rien n'empêche deux sociétés qui interviennent dans le même domaine de s'associer pour une opération importante, que ce soit dans les pays du golfe ou ailleurs. Ce n'est pas cela qui permet d'interdire à l'un et à l'autre de concourir à un appel d'offres.

Monsieur Galli poursuit : ces deux AMO ainsi que la société Eiffage qui vous sera proposée tout à l'heure, font ou feraient -parce que nous n'avons pas d'éléments probants- l'objet de signalements et d'enquête préliminaire.

Là encore, le Code de la commande publique prévoit un certain nombre d'hypothèses dans lesquelles l'autorité territoriale doit écarter telle ou telle société d'une candidature à un marché public. Nous ne rentrons dans aucune des hypothèses énumérées par le Code. Il n'y a donc pas, à mon sens, de sujet.

Enfin, et c'est un point qui a été relevé aussi bien par Anticor que par le candidat qui n'est pas retenu, il y aurait des liens entre la société Corinthe et Eiffage. Pour moi, il n'y a pas de débat dans la mesure où la société Corinthe n'a pas été retenue en tant qu'AMO dans cette affaire. Et il y aurait des liens entre Creoccean et Eiffage. Creoccean fait partie de notre AMO qui nous a accompagnés, du groupement que j'ai évoqué tout à l'heure, puisque Creoccean a déjà travaillé pour Eiffage. Nous avons dans un premier temps demandé à la société Creoccean de nous assurer, par déclaration sur l'honneur, qu'il n'y avait eu aucun problème à relever, ce qu'elle a fait. Mais on est allé plus loin, et on s'est interrogé sur les rapports que pouvait avoir Creoccean avec tous les acteurs du monde maritime. Pour information, Creoccean est spécialisé dans les investissements et les travaux maritimes, c'est un bureau d'études, notamment.

La réponse est la suivante : effectivement, Creoccean a travaillé dans les années qui viennent de s'écouler deux fois avec la société Eiffage, mais dans le même temps et pour les années qui viennent de s'écouler, elle a travaillé cinq fois pour la Chambre de Commerce. Doit-on considérer qu'il y avait des liens aussi avec la Chambre de commerce ? Si l'on va plus loin, cette même société Creoccean a travaillé pour un membre du groupement auquel participait la Chambre de commerce, le groupement NGE. Et si l'on va encore un peu plus loin, la société Creoccean fait partie du groupe Keran, qui a travaillé aussi bien pour la CCI que pour NGE, associé à la CCI dans cette mise en concurrence.

Ces motifs ont été évoqués, mais au regard des réponses que je viens de formuler, est-ce qu'il fallait arrêter la procédure ? Jusqu'à quand ? Que se serait-il passé au lendemain du 31 décembre, fin de la concession ? Nul ne le

sait. Il n'y avait aucun motif sérieux d'interrompre cette procédure. C'est la raison pour laquelle la délibération n'est pas retirée. Elle est sur la table des conseillers aujourd'hui.

Question subsidiaire que l'on peut se poser : est-ce que l'AMO a bien fait son travail ? Si on n'avait pas besoin de l'AMO, si l'on était capable de vérifier le travail de l'AMO, on n'en prendrait pas. Sur cette question, on a un contrôle de légalité. Il y a un tribunal administratif qui pourra se prononcer, on verra. Mais en l'état actuel des choses, aucun motif valable ne permettait d'interrompre la procédure.

**M. LE PRESIDENT.** - Mais sur le fond ? On est quand même en plein paradoxe. On est en train d'expliquer qu'une atmosphère est créée et on ne se demande pas quels ont été les fondements du choix d'une société par rapport à une autre. Moi, c'est ce qui m'intéresse. Imaginons que l'une propose 100 € et l'autre 1 €, on prend laquelle ? Je souhaite, à titre personnel en tout cas, qu'on me dise les conditions de fond pour lesquelles on a choisi Eiffage. De façon résumée, mais c'est quand même l'essentiel. On finit par s'intéresser à l'accessoire.

**M. CAVANNA.** - Dans cette affaire, tous les membres présents ici ont pu le voir à travers le rapport du Président qui contient un abstract de l'analyse des offres et un comparatif de ces offres. Vous l'avez vu, il y a quatre critères : la qualité du projet de développement des ports, un critère économique et financier, un critère sur la qualité du service rendu aux usagers et un critère sur le développement durable. Étant précisé que ces quatre critères sont décomposés en un certain nombre d'items. Il y en a en tout, si mes souvenirs sont bons, 27, et vous avez dans cet abstract le résumé.

Concrètement, sur le quatrième critère, à savoir le développement durable, la note est identique pour les deux candidats. La différence se fait essentiellement sur le premier critère, tout au moins dans sa première partie qui concerne le développement et l'animation des ports. Sur le plan des investissements, même si la répartition des sommes tourne autour de 100 M€, avec 9 millions d'euros demandés par l'un des candidats, le montant des investissements est quasiment identique. Sur le critère économique et financier, il y a là aussi un avantage au profit de la société Eiffage, notamment sur le vu des tarifs et sur le vu de la subvention demandée par l'autre candidat. Quant à la qualité du service rendu aux usagers, c'est à peu près l'équivalent avec une très légère différence au bénéfice d'Eiffage. C'est la raison pour laquelle c'est le candidat qui nous est proposé aujourd'hui.

**M. LE PRESIDENT.** - C'est intéressant de savoir que sur quatre critères, Eiffage est en tête trois fois et à égalité sur le quatrième. Je n'apporte aucun jugement de valeur, je n'étais pas dans la commission d'appel d'offres, mais c'est une information qui est utile pour chacun. Merci beaucoup, Robert.

Madame Muschotti.

**Mme MUSCHOTTI.** - Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Je vous rejoins Monsieur le Président, il est agréable de parler aussi du fond du dossier dans une telle procédure, c'est un système de notation très clair, très carré, qui



permet de déterminer le meilleur des candidats par rapport aux attendus. Là où je suis un peu moins d'accord avec vous, c'est que la forme n'est pas accessoire. C'est le respect de la procédure qui, dans une telle démarche, est tout de même fondamental.

Anticor 83, Monsieur Cavanna l'a expliqué, a soulevé des questions juridiques préoccupantes susceptibles d'entacher d'illégalité le processus d'attribution de la délégation en gestion de nos ports.

Si ces allégations étaient exactes, cela mettrait en lumière non seulement des manquements individuels, mais une faille systémique au sein de nos structures décisionnelles. Pour le dire très simplement et à titre très personnel, je me fous que ce soit Pierre, Paul ou Jacques qui soit choisi, parce que j'ai toute confiance dans les critères de notation pour emporter cette DSP. Ce que je demande ici, c'est un sursis à statuer. Pourquoi ? Pour protéger notre institution.

Je sais que vous avez demandé, vous et Monsieur Cavanna, un certain nombre de garanties qui permettraient d'éloigner tout doute concernant les conditions de cette attribution et vos services avez travaillé sans relâche. Des garanties nécessaires, parce qu'au regard du Code de la Commande Publique - Monsieur Cavanna en a évoqué une partie- une AMO doit être indépendante, c'est ce qui est stipulé dans l'article L2141.10. Qu'est-il dit ? *"L'acheteur peut exclure de la procédure de passation du marché, les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts lorsqu'il ne peut pas y être remédié par d'autres moyens. Constitue une telle situation, toute situation dans laquelle une personne participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer à l'issue, et qui aurait directement ou indirectement un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation de marché."* C'est très clair.

Il y a des exemples que l'on trouve facilement sur Internet notamment sur le site [Alpes-maritimes.gouv.fr](http://Alpes-maritimes.gouv.fr) où, pendant la période d'analyse des offres, Eiffage et Creocean réalisaient une carte d'implantation du quai d'accueil du port Marina Baie des Anges, et c'est dans le rapport d'activité de Creocean. Monsieur Cavanna nous a aussi donné des exemples où Creocean aurait travaillé avec la CCI. Raison de plus de se questionner sur la position indépendante du choix de cette AMO.

Ce que je veux simplement dire aujourd'hui, c'est que des doutes persistent concernant les liens organiques entre l'entreprise jugée aujourd'hui comme étant la mieux positionnée pour devenir attributaire du marché et l'AMO choisie pour accompagner le maître d'ouvrage, voire même avec l'autre candidat qui postulait. Il me paraît donc vraiment nécessaire de suspendre cette décision et vous pourriez, par exemple, lever tout doute en faisant appel à un autre conseil pour réaliser un nouvel examen des offres déposées.

On est ici tous ensemble en tant que gardiens de la confiance publique, mais on est là aussi comme dépositaires d'une responsabilité solennelle envers nos concitoyens. La question que je portais aujourd'hui n'est pas une divergence d'opinions, une divergence de point de vue, elle touche véritablement au

fondement de notre intégrité institutionnelle. Il ne s'agit pas d'une question politique, il ne s'agit pas d'une question partisane, il s'agit d'éthique, de l'intégrité, de la transparence qui doivent être les fondements de notre action publique. Face à de telles allégations, j'avais écrit dans ma prise de parole, pour terminer, que face à de telles allégations, notre première et unique réponse devrait être une recherche intransigeante de la vérité. Je le pense, mais surtout, par ces temps si mauvais où les politiques, quel que soit leur bord, sauf un ou deux, sont trop souvent pointés du doigt comme des magouilleurs, aujourd'hui, c'est pour la République que nous représentons, que j'é mets cette proposition-là, parce que les gagnants sont souvent trop les extrêmes ou l'abstention.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Monsieur Navarranne succède à Madame Muschotti.

**M. CAVANNA**.- Monsieur le Président, j'aurais voulu répondre.

**M. NAVARRANNE**.- On stigmatise mon manque de galanterie. Je m'excuse, ma chère collègue, c'est vrai que j'aurais pu vous retirer ce fauteuil. Je m'attendais à ce que vous répondiez, pour ne rien vous cacher. Je ne voudrais pas dans les éléments que je vais avancer, donner l'impression de faire les éléments de réponse à l'intervention qui vient d'avoir lieu. Je ne voudrais pas vous mettre en difficulté, mais je peux le faire...

**M. LE PRESIDENT**.- Faites ce que vous voulez.

**M. NAVARRANNE**.- Président, mes chers collègues, j'entendais effectivement des questions suffisamment préoccupantes. C'est vrai, n'étant pas du tout un spécialiste ni des ports et encore moins de la plaisance, que les éléments qui ont été avancés avant même les articles, la rumeur était suffisamment préoccupante pour que les élus que nous sommes ayons à cœur de vraiment travailler le sujet.

Étant dans l'opposition, la tendance naturelle est plutôt à la méfiance, voire même à la communication pour faire entendre notre voix parfaitement alternative par rapport à la majorité, ce que j'ai commencé à faire en écrivant au président, et je dois avouer qu'assez rapidement, réponse m'a été faite, et j'ai été reçu par le secrétaire général de notre collectivité qui a, je le crois, en tout cas pour ce qui m'a été présenté, eu la courtoisie d'être d'une plus que totale transparence et franchise.

En allant chercher, je suis effectivement allé voir dans les trois griefs qui étaient avancés par Anticor, ce qu'Anticor pouvait dire et la réalité. Je me retrouve confronté à une conclusion qui est qu'Anticor en dit soit trop et va trop loin dans la manière de jeter un peu l'opprobre "la classe politique, c'est tous des pourris", on a plutôt tendance à trop l'entendre, je veux bien croire qu'il y a des pourris dans la classe politique et je l'ai dit pour un certain nombre de cas, mais je ne crois pas que la manière de jeter l'opprobre comme cela sans apporter -c'est la deuxième partie, Anticor en dit trop ou pas assez- plus d'éléments n'est pas non plus quelque chose de sain.

Alors, ne connaissant pas particulièrement les enjeux portuaires et la situation, j'ai parlé avec des gens spécialistes, travaillant ou utilisant le port de plaisance, d'une société Creocean. Et là, tout le monde m'a dit que c'était notoirement connu que Creocean existe et que tout le monde travaillait à peu près avec Creocean, puisque c'est un petit peu comme si on demandait à un consommateur s'il connaît la société Leclerc ou la société Carrefour. Oui, a priori, dans ce secteur-là et dans le secteur du portuaire, tout le monde a des rapports avec Creocean.

Du coup, se pose la question du cadre juridique. Si tout le monde travaille avec Creocean, est-ce qu'il était bon de laisser cette AMO à Creocean ? Et en tout état de cause, il ne semble pas que les liens d'affaires -non pas les liens organiques, ce ne sont pas des liens naturels de Creocean avec les différents opérateurs, ce sont des liens d'affaires- créent une situation empêchant Creocean d'être titulaire d'un marché d'AMO

Le président rappelait qu'il y avait cet enjeu, en fait, de quel marché parle-t-on et de quels sont les enjeux dont il est question ? Il y a l'enjeu touristique, l'enjeu du développement économique à travers ce port de plaisance. Pour les locaux, au-delà du côté touristique, c'est la ludicité des activités de plaisance pour les gens d'ici qui ont des bateaux, et aussi un enjeu social, parce que le port de plaisance, ce sont aussi les salariés du port de plaisance.

À nos yeux, la collectivité a saisi les services de la préfecture. La collectivité n'a pas de raison de saisir aujourd'hui la justice. Il n'y a pas d'éléments -et c'est pour cela que je trouve qu'Anticor n'en dit peut-être pas assez s'il y a un vrai motif- si la seule chose, c'est le lien d'affaires de Creocean avec l'un des deux candidats, il a été avéré qu'il existait aussi avec le premier. Donc, la collectivité ne va pas saisir la justice. La collectivité peut saisir la préfecture et je dois avouer que dans les éléments qui ont été avancés, cela a déjà été fait avant même que le dernier courrier d'Anticor nous soit signalé.

Comme il y a des questions de fond, il y a aussi les questions de la perception que l'on peut avoir du marché. Je peux faire un aveu, nous aurions dû, peut-être, contester le marché, d'abord quand on a accepté, parce que je le reconnais, nous avons voté, et je le regrette peut-être un petit peu aujourd'hui, et accepté que nous ayons toujours recours à une délégation de service public. Peut-être qu'en l'espèce, après coup -mais on ne pleure pas sur le lait renversé- on favorise trop -c'est peut-être la période actuelle- par les DSP, de manière parfaitement naturelle -ce n'est pas une orientation que l'on donnerait volontairement-, les grands groupes par rapport à des opérateurs locaux. Mais dans ce cas-là, le seul problème, c'est que pour donner à un opérateur local comme l'était la CCI, il faut en passer, quoi qu'il en soit, par un marché. C'est toute la difficulté des opérateurs plus locaux, de pouvoir résister par rapport à de grands groupes qui ont les reins très solides.

Le regret vient en fait -parce qu'il faut retomber sur ses pieds- non pas du marché en lui-même, mais de l'option qu'il y avait sur deux ports, et notamment le port Saint-Louis. En fait, Eiffage, dont on nous propose aujourd'hui qu'elle soit déléguée pour ce service public, ne prend pas de grands risques, ils prennent les deux ports qui étaient dans le marché et ils ne souhaitent pas

prendre -en fait, ils ont fait une offre, somme toute, tellement marginale qu'on ne l'a pas levée en option- les ports qui étaient moins rentables. Voilà la vérité. Eiffage va aller au plus rentable, mais c'est parfaitement légal puisque cela colle parfaitement au marché et que la CCI elle-même, d'ailleurs, n'avait pas forcément des offres très intéressantes. Mais on voit là qu'on aurait pu se poser la question -je plaide le premier peut-être pour dire que j'ai fait une erreur- on aurait pu peut-être réfléchir il y a quatre ans à une régie plutôt qu'à une délégation de service public.

Pour en revenir au sujet, et si les élus du Rassemblement national s'abstiennent, notamment eu égard au fait que les deux candidats proposaient, selon nous, des augmentations trop importantes des redevances pour les plaisanciers, il peut y avoir des questions d'inflation et donc de charges fixes qui demandent à un délégataire d'augmenter les redevances, mais je crois que ce qui est proposé n'est pas raisonnable. Malgré tout, je voudrais lever les doutes sur le fait que cette abstention ne relève pas à nos yeux d'un doute sur le marché en lui-même. Je veux le dire de manière grave encore une fois, et ce sera ma conclusion parce que je n'ai jamais eu de gêne –cela m'a parfois été reproché- pour dire quand j'avais un doute, et quand on me demandait de ne pas parler d'un sujet, pour mettre les deux pieds dedans- et en l'espèce, je demande juste solennellement à Anticor et à ceux qui mettent en avant de possibles suspicions, de nous dire clairement et plus profondément peut-être quels sont leurs doutes, parce que dans ce qui est avancé, je crois que toutes les réponses sont faites.

Et enfin, si jamais suite au non-report et donc à l'adoption qui sera peut-être faite, il y avait des procédures, dire que ce serait toujours à la décharge de la collectivité et dire que je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt de jeter l'opprobre encore plus sur notre Métropole, mais aussi apporter une réponse claire, nette, précise, aux salariés qui se posent la question du devenir, c'est-à-dire que si on reporte, c'est reporté jusqu'à quand ? C'est peut-être dans les éléments de réponse que vous apporterez publiquement, mais c'est tout du moins les éléments de réponse qui nous ont été apportés, je crois qu'il y a eu beaucoup, depuis le mois de juin, d'investigations ou de demandes qui ont été réalisées par la Métropole, notamment vis-à-vis de la préfecture, il y en a encore après l'adoption en termes de contrôle de légalité. On pourrait se dire, puisque cela fait déjà quatre mois qu'on essaie de tirer le fil pour voir ce qui peut venir avec la bobine, si on demande un report, j'aimerais juste savoir un report jusqu'à quand ? Parce que sincèrement, je ne vois plus, moi, à notre niveau, ce qui peut être fait pour éclaircir les choses sur ce marché.

Encore une fois, on peut contester qu'il donne le bénéfice à un grand groupe, mais tout du moins pas sur sa légalité. Une fois n'est pas coutume, je dois avouer que je voudrais dissiper les doutes. Nous ne le voterons pas pour des conclusions qui ne nous apparaissent pas suffisantes, c'est peut-être le confort d'une opposition, vous l'avez un peu stigmatisé tout à l'heure, mais je dois avouer que c'est un peu la chance de l'opposition, parfois, de pouvoir avoir une voix un peu différente, mais tout du moins cette abstention qui sera la nôtre doit être vraiment claire sur le fait qu'à nos yeux et avec les éléments apportés, il

n'y a pas de suspicion sur le cadre juridique et sur la légalité dans la manière dont le marché a été adopté.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci.

**M. CAVANNA.**- Monsieur le Président, quelques secondes, je serai bref. D'abord pour répondre à Madame Muschotti, vous avez dit que Creocean aurait des liens avec la CCI puisque j'ai évoqué les interventions au profit de la CCI. Ce n'est pas « aurait », c'est « a eu », c'est une évidence, une certitude.

Ensuite, vous avez dit qu'il y avait un lien organique entre Creocean et Eiffage. Monsieur Navarranne l'a évoqué, il n'y a aucun lien organique, mais simplement un lien de prestataire de service à maître d'ouvrage.

Ensuite, vous avez évoqué le fait que lorsqu'on a choisi l'AMO, il n'aurait peut-être pas fallu choisir Creocean puisqu'il avait travaillé et avec Eiffage. Juste un petit rappel, on choisit l'AMO en décembre 2019 et on a les candidatures en janvier 2021. Sauf à avoir une boule de cristal, on ne peut pas savoir qui va être candidat.

Un point sur ce qu'a dit Monsieur Navarranne, effectivement, les ports de Saint-Elme et le port Saint-Louis ne sont pas dans le périmètre de la concession, ce n'est pas un choix des candidats, c'est un choix des maires de ces deux communes.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Vous me permettez un certain nombre de réflexions, parfois précises, parfois un peu générales.

Robert Cavanna avait tout à fait raison à l'instant de rappeler que le choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage s'est fait bien avant que l'on connaisse les candidats, et il aurait fallu avoir des dons de voyance pour imaginer quoi que ce soit de prémonitoire.

La deuxième chose, c'est que cette procédure est longue. Elle a commencé en 2019, il y a quatre ans, et la fébrilité qui s'est emparé d'un certain nombre de personnes, et d'un certain nombre de sociétés, est très récente, comme si les liens éventuels qui auraient pu exister entre tel ou tel et qui sont dénoncés étaient accessoires ou inexistant pendant trois ans et demi, et brutale révélation, devenaient fondamentaux au moment où peut-être que des bruits pouvaient faire imaginer qu'une orientation intervenait au profit de telle ou telle société dans le choix du délégataire. Cette distribution dans le temps de la suspicion me paraît un peu originale.

Pour le reste, il a également été dit qu'à chaque fois que nous avons été sollicités, nous avons essayé d'abord d'informer et ensuite de nous informer. On l'a fait auprès des services de l'État qui nous ont conseillé, devant l'absence d'éléments tangibles, de poursuivre la procédure jusqu'au bout ; on l'a fait auprès de la société incriminée, qui nous a apporté des éléments de réponse sur l'étanchéité qui existait.

Une réflexion plus générale : sans doute Creoclean a-t-elle des liens avec ces sociétés, mais est-ce que Creoclean doit fermer ? Quand on est une grande entreprise qui rend des services de ce type, on finit par travailler avec toutes les grandes sociétés qui sont dans le domaine et donc, au bout d'un moment, ayant travaillé avec toutes, elle doit fermer puisqu'elle ne pourrait plus, du fait d'une suspicion illégitime, continuer son travail ?

J'ajoute qu'il faut faire très attention. Tout le monde connaît de nom, par exemple la SOCOTEC, bureau d'études et de contrôle des marchés publics; mais la SOCOTEC, est intervenue pour toutes les entreprises que vous connaissez. Donc, il y a une suspicion permanente dès que la SOCOTEC est en cause. Je crois qu'il faut faire très attention.

Je ferai une réflexion, Monsieur Navarranne le suggérait, on peut être lanceur d'alerte, mais pas simplement lanceur de boules puantes. La façon de dénaturer les débats et de créer un climat permanent de suspicion est également, pour la démocratie, intolérable. Le principe de précaution s'impose et je crois qu'ici, il n'y a pas de responsable élu ou d'agent public qui ne le mette pas comme une priorité. Mais le principe de suspicion généralisée, c'est quoi ? Cette façon de dire « on m'a dit que, il semble que... », mais si les personnes ont des informations, si elles n'ont pas peur de la dénonciation calomnieuse qu'elles utilisent les voies qui leur sont offertes, par exemple l'article 40, et qu'elles saisissent le procureur ! C'est quoi cette façon de dire « on m'a dit ». Cette méthode est intolérable et insupportable.

Au bout du bout, je connais par exemple un maire qui a dû avoir douze recours contre lui depuis quelques années, il a gagné les douze, mais le mal est fait, l'opprobre a été jeté, la suspicion a été ce que l'on souhaitait. Il faut arrêter avec ça. Je crois qu'il faut être très vigilant. Madame Muschotti a raison et qu'elle sache que nous partageons la vigilance, mais il faut être aussi responsable et pas en permanence se demander si un sourire, un apéritif, un repas... Mais il ne faut plus aller à un seul cocktail, vous risqueriez de rencontrer une entreprise qui, un jour, candidaterait ! Les cocktails doivent être interdits, c'est fini ! Et si d'aventure, l'un d'entre eux, par exemple, dans une délégation de plage vous invite à une soirée où vous prenez l'apéritif, refusez ! Ne buvez plus, puisque cela pourrait être relevé contre vous ! On est dans un monde de fous.

Il vaudrait mieux regarder les choses importantes que ce genre d'apparence qui donne bonne conscience à des gens qui feraient mieux de balayer devant leur porte.

Pour le reste, le principe de précaution, à fond ! Dans les deux volets de droit public et de droit pénal, je crois que nous avons fait ce qu'il convient. Pour le droit public, Robert Cavanna l'a indiqué, on est couvert. Le contrôle de légalité va s'abattre sur nos délibérations et nos procédures ! On ne peut pas suspecter l'État, déjà, de ne pas être intransigeant et impartial, et il le sera encore plus, compte tenu du phénomène d'écho qui devrait lui arriver après cette séance !

Mais il y a davantage, la société qui pourrait s'estimer lésée peut faire un référé précontractuel. Cela dure trois semaines à un mois, et cela dit pratiquement le

droit. L'addition du référé précontractuel et du contrôle de légalité me paraît couvrir assez largement l'analyse du droit public dans cette affaire.

Il y a le droit pénal. Le droit pénal est plus pernicieux. "On m'a dit, il semble que, il connaît sa compagne, on l'a vu au restaurant..." Bref, c'est quoi ces histoires ? J'ai lu quelque part qu'ils se sont rencontrés à Dubaï, c'est stupéfiant ! On va aller regarder les billets d'avion. En ajoutant d'ailleurs qu'une collectivité, quelle qu'elle soit, n'a pas à mettre en place un service d'investigation et de police, parce que là, ce serait une autre critique que l'on pourrait faire, elle empièterait sur des prérogatives qui ne seraient pas les siennes. Mais ce faisant, pour éviter ou pour essayer d'éliminer le maximum de suspicions illégitimes, j'ai demandé que nous demandions à un cabinet spécialisé de faire un audit pénal, c'est-à-dire de prendre toute la procédure, de vérifier, autant que faire se peut, avec les moyens d'investigation et les compétences qu'ils ont, ce qui est suggéré par tel ou tel, mais d'aller plus loin, de regarder si en fait il y a eu à un moment donné une décision ou une orientation donnée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui pourrait avoir tendance à indiquer un soupçon de favoritisme ou une prise illégale d'intérêt. Cela peut se voir, et je demande que cet audit soit rendu sous un mois. Il sera rendu public, si bien qu'à terme, nous aurons d'ici à un mois, un mois et demi, le contrôle de légalité, l'éventuel référé précontractuel et audit pénal, trois éléments.

Si l'un d'entre eux s'avérait suffisamment critique ou négatif, cette délibération sera reportée et nous repartirons sur d'autres bases. Mais comme il n'y a aucune raison de le penser, je ne vois pas pourquoi systématiquement, il y aurait cette façon d'ajourner, d'empêcher de fonctionner, et en plus, nous sommes tenus par des délais qui sont importants.

J'ajoute que dans cette affaire, il y a une préoccupation majeure que soulignait Monsieur Navarranne, c'est le personnel. Comme dans toute DSP, le personnel doit être repris. Mais il doit être repris, et nous les avons rencontrés, dans son statut, dans ses prérogatives, dans son effectif, en d'autres termes, dans la sécurité que peuvent attendre des employés qui n'en peuvent mais. C'est une préoccupation fondamentale, elle sera assurée.

On en est là. On peut continuer les suspicions, les boules puantes peuvent continuer à voler, mais la vigilance restera de notre côté et je vais donc mettre aux voix cette délibération, c'est-à-dire proposer de retenir l'offre du groupement Eiffage et SODEPORTS pour l'exploitation des ports de plaisance de la Rade de Toulon et de Saint-Elme.

Ce n'est pas un débat, Madame Muschotti s'est exprimée, c'est bon... Qu'est-ce que vous avez, Madame ?

**Mme MUSCHOTTI.**- Très rapidement, je vous rejoins sur un point sur la question de la loi qui encadre la Commande Publique et je pense que le législateur doit se pencher sur le sujet pour ces questions de lien entre AMO et entreprises, il y a une vraie problématique de fond. J'ai un niveau de connaissance du dossier qui est le même que les autres, j'ai été reçue par les services de la Métropole qui ont pu m'expliquer un certain nombre de choses.

Mais pour aller plus loin, je voudrais juste poser une question plutôt technique à Monsieur Cavanna, qui est en fait souterrain de beaucoup de suspensions : Monsieur Cavanna, est-ce que le directeur général de Creocéan, était présent aux réunions de négociation qui ont eu lieu le 27 juillet 2022 et le 19 décembre 2022 ?

**M. CAVANNA**.- Dans le cadre d'une procédure de DSP, il y a deux types de réunion. Il y a tout d'abord la réunion de la commission de délégation de service public qui se prononce sur l'admission des candidatures et qui se prononce ensuite sur l'admission à la négociation des offres. Dans le cadre de ces deux réunions, il n'y a que le président de la commission et les élus. Ensuite, il y a, selon les DSP, une, deux, il peut même y avoir trois réunions de négociation, où là, on reçoit les candidats les uns après les autres, bien évidemment, et bien évidemment, on est assisté par l'AMO, puisque c'est l'AMO qui a analysé les offres, c'est l'AMO qui connaît le dossier sur le plan technique et qui discute avec les candidats qui répondent à leurs questions. C'est le rôle de n'importe quelle AMO.

**M. LE PRESIDENT**.- Vous avez contribué à mettre un peu plus de suspicion, mais la réponse est claire, c'est le rôle de l'AMO.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 68**

**CONTRE : 4 – M. CHARLOIS, M. LEROY, Mme MUSCHOTTI, Mme PORTUESE**

**ABSTENTION : 9- M. BALDACCHINO, Mme BOUCHKARA, M. CIVETTINI, M. CUNEO, Mme ESPINASSE, M. MARION, Mme MONFORT, M. NAVARRANNE, Mme ROUSSEL**

*(Adoption à la majorité).*

Très bien. Si un jour vous redevenez députée, ce qu'à Dieu ne plaise, vous aurez du travail, pour corriger, mais enfin, vous avez été distraite précédemment !

#### **N°23/09/037 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. MUSSO**.- Il s'agit de tenir compte des besoins liés à l'évolution de la Métropole, mais surtout des besoins spécifiques au sein du Conservatoire.

**M. LE PRESIDENT**.- J'observe que les emplois permanents pourvus sont bien tenus, puisqu'on avait 2 404 emplois contre 2 413 lors de la dernière délibération. Ces toilettes administratifs ne se traduisent pas par une augmentation des effectifs.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?



**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. BALDACCHINO, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/038 MOUVEMENT DE PERSONNEL DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCE TRANSPORT**

**M. MUSSO**.- Dans votre commune de Hyères, Monsieur le Président, vous avez mis en place deux circuits de navettes gratuites en 2013, un pour le centre-ville, l'autre pour l'Espace 3000 qui ont été repris par la Métropole. Il s'agit donc d'organiser le transfert des agents exerçants au sein du service selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, après rencontre du personnel.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. BALDACCHINO, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/039 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA**.- Au fur et à mesure où TPM a créé de nouvelles commissions thématiques, il faut désigner les membres de ces commissions.

La première concerne la commission eau et assainissement. Les candidats sont : MM. ALBERTINI Thierry, BATESTI Valérie, SINQUIN Christine, PAGANELLI-ARGIOLAS Marie-Claude, BENEVENTI Robert, VINCENT Gilles, TONELLI Joël, DE SAINT SERNIN Luc, MASCARO Erick, JOUVE Corinne, MONFORT Isabelle, LEROY Philippe.

Si tout le monde en est d'accord, on peut les désigner à main levée.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/040 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INONDATION ET PAPI DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA**.- Pour la même raison que tout à l'heure, les candidats sont les suivants : MM. ARNAUD-BILL Hélène, METAL Anne-Marie, PAGANELLI-ARGIOLAS Marie-Claude, BOUCHKARA Basma, LAPORTE Sylvie, GROSSO Delphine, TONELLI Joël, DE SAINT SERNIN Luc, JANVIER Pascale, MAHALI Mohamed, MONFORT Isabelle, ROUSSEL Rachel.

Si tout le monde en est d'accord, on peut procéder à main levée.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/041 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PORTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA**.- Les candidats sont les suivants : MM. ROUX Francis, BERNARDI Philippe, MINNITI Joseph, ARNAUD-GALLI Claude, STASSINOS Hervé, VINCENT Gilles, TONELLI Joël, BONNET Laurent, CAVANNA Robert, VEYRAT-MASSON Béatrice, JEROME Laurent, CIVETTINI Anthony.

Si tout le monde en est d'accord, on peut procéder à main levée.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/042 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AGRICULTURE, FORET, AQUACULTURE ET PECHE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA**.- Les candidats sont : MM. SIMON Christian, CARRASSAN François, EMERIC Jean-Pierre, SINQUIN Christine, TORRES Sandra,

LAPORTE Sylvie, GROSSO Delphine, ROURE Bruno, MORENO Christophe, TANGUY Albert, TURBATTE Magali, ROUSSEL Rachel.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/043 DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PLANIFICATION ET STRATEGIE FONCIERE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA**.- Nous allons avoir plusieurs délibérations sur le remplacement de certains membres au sein de commissions. Ici, il s'agit de remplacer Mesdames JANVIER Pascale et TURBATTE Magali, par Messieurs CHOUQUET Franck et DE SAINT SERNIN Luc.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION :1 - M. CHARLOIS**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/044 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE A LA COMMISSION PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA**.- On vous propose de remplacer Madame VEYRAT-MASSON Béatrice par Monsieur TANGUY Albert.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/045 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA**.- Il est vous est proposé de remplacer Monsieur CHOUQUET Franck par Madame TORRES Sandra.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/046 DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DE LA COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE ET PAYSAGES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA**.- Il vous est proposé de remplacer Mesdames DIR Anaïs et PASQUALI-CERNY Audrey par Monsieur RAYNAUD Guy et Madame CHARLES Marie-Hélène.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/047 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION MOBILITES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA**.- Il est proposé de remplacer Monsieur TANGUY Albert par Monsieur MINNITI Joseph.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1- Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/048 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA**.- Il vous est proposé de remplacer Madame MASSI Josée par Madame VEYRAT-MASSON Béatrice.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 – Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/049 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (SAGE) DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**

**M. CAVANNA**.- Monsieur Christian SIMON ayant décidé de se retirer, il vous est proposé de le remplacer par Monsieur ALBERTINI Thierry.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, Mme MUSCHOTTI, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

*Mme LEVY sort de la salle*

**N°23/09/050 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR**

**M. CAVANNA**.- Monsieur CHENEVARD Yannick étant démissionnaire, on vous propose de le remplacer par Madame LEVY Geneviève.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, Mme MUSCHOTTI, M. NAVARRANNE**

**NE PREND PAS PART AU VOTE:: 1 – Mme LEVY.**

*(Adoption à l'unanimité).*

*Mme LEVY entre dans la salle*

**N°23/09/051 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AIRE TOULONNAISE (SITTOMAT) – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**

**M. CAVANNA**.- Il vous est proposé de remplacer Monsieur ALBERTINI Thierry par Monsieur MUSSO Ange.

**M. NAVARRANNE**.- Sur cette délibération, je réitère une demande, cette fois-ci un peu plus publiquement, qui est que les élus aient la capacité de pouvoir suivre, par exemple -c'est ce que je demandais au président du Sittomat- une tournée complète de collectes. Nous mettons beaucoup d'argent, nous prélevons, nous demandons fiscalement beaucoup à nos administrés et j'ai déjà fait la demande –mais pour l'instant je n'ai pas obtenu de réponse ou en tout cas de date- de pouvoir suivre et nous rendre compte, par exemple, dans la collecte de ce que l'on demande aux gens de trier, à la fois de la manière dont cela se passe pour la collecte, l'envoi et le retraitement, en fait le cycle complet. Je crois d'une manière générale qu'il est bon que les élus de la Métropole puissent encore plus facilement, peut-être, suivre des cycles dans ce que nous payons ou dans ce que nous demandons. Je renouvelle ma demande -pardon de le faire publiquement, mais c'est déjà une question lancinante depuis longtemps- de pouvoir suivre du début jusqu'à la fin.

**M. LE PRESIDENT**.- Vous avez dit que c'est une question lancinante ?

**M. NAVARRANNE**.- Oui, on en est là. Je ne pensais pas un jour avoir affaire sur ce sujet-là. Mais s'il était possible de pouvoir obtenir cela, je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur Vincent.

**M. VINCENT**.- Président, j'ai expliqué à notre collègue que nous étions en procédure au SITTOMAT d'un appel d'offres concernant la construction du centre de tri, et qu'on ne prendra pas le risque d'aller visiter un site qui est géré par une société qui répond à cet appel d'offres. Mais sinon, sur le principe, dès que nous aurons fini, c'est-à-dire à la fin de l'année, dès que nous aurons choisi notre délégataire et constructeur du centre de tri, il sera possible d'aller visiter des centres de tri.

**M. LE PRESIDENT**.- Très bien, mais comme la collecte n'est pas faite par le SITTOMAT, mais par TPM, je propose que vous puissiez faire une collecte rapide avec nos équipes.

Monsieur Leroy.

**M. LEROY**.- Monsieur le Président, je suis désolé, j'ai été légèrement distrait, je voudrais sur la délibération précédente, vous parler d'auto-solisme et je voulais juste vous demander ce que vous penseriez de réserver la voie de gauche de nos autoroutes urbaines aux voitures avec au moins deux personnes à bord, histoire de favoriser le covoiturage et d'inciter les gens à être plusieurs à bord d'une voiture ? Toujours dans l'optique d'essayer de réduire les bouchons qui nous empoisonnent la vie ? Merci.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. On n'a pas voté. On vote pour le remplacement d'un membre et la proposition de Monsieur Musso.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, Mme MUSCHOTTI, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/052 CONSERVATOIRE TPM -MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°23/03/052 DU 23 MARS 2023 RELATIVE AUX DROITS DE SCOLARITE ET LOCATION D'INSTRUMENTS - ANNEE 2023-2024**

**M. LE PRESIDENT**.- J'observe que dans le cadre de l'organisation de la rentrée scolaire, les montants des droits ont été votés par délibération du 23 mars. Deux dispositifs pédagogiques ont été mis en place qui impliquent des exonérations, la création de la classe S2 TMD au lycée Dumont d'Urville et la création de l'orchestre à l'école primaire Frédéric Mistral. Je vous propose de modifier la délibération du 23 mars pour tenir compte de ces deux nouveaux dispositifs. J'ai parlé au nom de Jean-Sébastien Vialatte.

Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/053 AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023 CONCLUE AVEC LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE RETENUE DANS LE CADRE DE L'AMI 2 "TERRITOIRE DE MISE EN OEUVRE ACCELEREE DU PLAN LOGEMENT D'ABORD"**

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur Masson.

**M. MASSON**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération est relative à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023. Ainsi, il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant n°2 pour acter la subvention accordée par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, la DIHAL pour l'année 2023 pour un montant de 250 000 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION 2 – M. BALDACCHINO, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/054 REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU VAR 2023/2029 -AVIS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

(Ne prennent pas part aux votes et sont sortis de la salle : MM. MASSI, MASSON, MONDONE, BICAIS, MORENO, ALBERTINI, BENEVENTI, ROUX Francis, RIALLAND, SIMON, BERNARDINI, BONNET).

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur Cavanna.

**M. CAVANNA**.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, s'agissant des gens du voyage, nous avons des aires d'accueil et nous sommes en conformité avec la réglementation.

Le nouveau schéma d'accueil des gens du voyage nous demande notre avis sur l'obligation qui serait la nôtre d'instaurer sur le territoire de la Métropole, 53 terrains familiaux locatifs publics. Tout le monde ne sait pas forcément ce qu'est un terrain familial locatif public. Il s'agit d'installer dans des zones constructibles des espaces qui permettent l'installation de caravanes, l'objectif étant de sédentariser les gens du voyage. Sur le plan de la superficie, il faut 75 m<sup>2</sup> par emplacement, il faut que cet espace soit clôturé et il faut créer un bloc sanitaire et une cuisine. Ces terrains sont mis à la location au bénéfice des gens du voyage et soit la commune ou la collectivité possède le terrain, soit elle l'acquiert à l'amiable, par expropriation ou par préemption.

Il vous est donc demandé de formuler un avis favorable pour tout ce qui concerne les prescriptions relatives aux aires d'accueil permanentes telles que nous les avons et en revanche, un avis défavorable sur les dispositions que je viens d'évoquer brièvement.

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur Leroy.

**M. LEROY**.- Merci, Monsieur le Président. On parle des TFLP, les Terrains Familiaux Locatifs Publics. Ils sont destinés à être mis à disposition de voyageurs qui sont finalement sédentarisés dans le Var, des personnes pour



la plupart bien intégrées, on les voit travailler ici en vendeurs sur le Cours Lafayette ou à l'entretien de nos jardins. En fait, ces TFLP sont une sorte de logement social à destination de personnes qui ont un mode de vie articulé autour d'une caravane.

Il a été reconnu par une étude qu'il faudrait 106 terrains de ce type sur la Métropole et le département n'en décide que 53. J'aurais aimé comprendre si l'avis de TPM était négatif parce qu'il n'y en a pas assez ou parce qu'il y en a trop. J'en profite pour demander : qui sommes-nous pour pouvoir juger qu'il faut dormir dans une maison sans roues et exclure les personnes qui ont un mode de vie différent adapté à leur culture ancestrale ? Ce qui est sûr, c'est que si l'on ne met pas assez de terrains à disposition des voyageurs, ils risquent d'être sur des occupations moins adaptées, voire moins légales, et ce n'est pas acceptable à mes yeux. Merci.

**M. LE PRESIDENT**.- Je donne mon sentiment très direct en tant que maire. Tant qu'on n'aura pas éclairci des situations qui sont d'une opacité insupportable, il est urgent d'attendre. Nous avons dans toutes les communes, et je parle de la commune de Hyères en particulier, des lotissements qui se créent dans le désordre le plus total et dans l'illégalité absolue, de personnes qui terrassent les terrains, les alimentent, puis s'y installent sans que, après moult plaintes transmises aux procureurs, une quelconque action ne soit entreprise par la justice.

En d'autres termes, ce que vous appelez des terrains locatifs familiaux privés - pas publics- se multiplient dans l'inégalité totale sans que les services compétents n'interviennent. C'est insupportable, c'est sauvage. Je crois qu'il faut qu'il y ait un assainissement et un éclaircissement de ces situations avant que l'on passe à des situations de ce type-là qui existent parfois et qui sont pérennisées. On n'a pas besoin d'avoir le label pour faire des choses qui sont pérennes et convenables. Mais vous avez beau éventuellement bouger un tout petit peu dans tous les sens, vous qui défendez l'environnement, c'est une atteinte et une dégradation de l'environnement qui est monstrueuse. Ce sont des talus organisés, etc.

Que faire ? Laissez-faire ? C'est ce qui est fait aujourd'hui. Je dis que c'est un bon moyen de lancer un signal d'alerte, et demander aux autorités de justice, quand il y a ce genre de débordement et d'agression envers notre environnement et envers des propriétés privées, que le droit soit rétabli. Une fois qu'il le sera, je crois que l'on pourra être favorable à ces terrains locatifs publics sociaux, comme il en existe d'ailleurs déjà. Et il serait bon, d'ailleurs, si un jour ils sont définis, que l'on tienne compte de ceux qui existent déjà, ce qui n'est pas le cas.

C'est la raison pour laquelle on a indiqué à Monsieur le Préfet le 10 juillet que si on était favorable au schéma global, on ne pourrait pas en l'état, être favorable à la situation qui nous est proposée.

**M. NAVARRANNE**.- Pour ce rapport, nous allons suivre l'avis négatif de la Métropole sur ce troisième point, mais je remarque par exemple que la préconisation de la centaine de terrains, préconisation initiale ramenée à 50,

relevait justement du fait du nombre de terrains qui avaient été constatés aujourd'hui occupés illégalement. C'est vrai qu'on trouve toujours cette capacité parfois un peu effrayante de la part de l'État, de vouloir régulariser des situations manifestement illégales en permettant qu'elles le deviennent. J'ai beaucoup plus de mal à comprendre la capacité qu'ont les gens du voyage, puisque c'est comme cela qu'on les appelle sobrement, qui est une communauté bien plus complexe que cela, si on va un petit peu dans le détail, mais c'est vrai que quand on se sédentarise, à partir de ce moment-là, on n'est plus tellement du voyage, et c'est vrai qu'on peut se poser la question de savoir comment pouvoir se poser sur un terrain, mais là, en l'espèce, ce qui nous est proposé par l'État et qui nous a paru parfaitement ahurissant, c'est juste de régulariser une situation manifestement illégale et déjà ancienne.

Nous l'avons déjà dit, pour ce qui concerne le Rassemblement national, ici, dans cette assemblée, mais je sais que c'est partagé par l'ensemble des maires qui sont soumis à ce problème-là, c'est qu'à chaque fois que l'on délibère et à chaque fois que l'on offre toujours plus d'espace et que l'on donne beaucoup plus de facultés aux caravanes de s'installer, on voit surtout se multiplier le nombre d'infractions et de pressions très malsaines d'occupation illégale de terrain. C'est peut-être un problème qui est plus délicat que cela à régler, mais je ne crois pas que ce soit en régularisant ce que les gens font de manière parfaitement illégale et disproportionnée depuis longtemps. Nous suivrons l'avis de la Métropole sur ce sujet.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 64**

**CONTRE : 1- M. LEROY**

**ABSTENTION : 2 – M. CHARLOIS, Mme MUSCHOTTI**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 14 - M. ALBERTINI, M. BENEVENTI, Mme BERNADINI, Mme BICAIS, M. BONNET, Mme GROSSO, Mme MASSI, M. MASSON, Mme MONDONE, M. MORENO, Mme RIALLAND, M. ROUX Francis, M. SIMON, Mme TORRES**

*M. ALBERTINI, M. BENEVENTI, Mme BERNADINI, Mme BICAIS, M. BONNET, Mme GROSSO, Mme MASSI, M. MASSON, Mme MONDONE, M. MORENO, Mme RIALLAND, M. ROUX Francis, M. SIMON, Mme TORRES entrent dans la salle.*

*(Adoption à la majorité).*

**N°23/09/055 CONCESSION D'AMENAGEMENT RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE DE LA SEYNE SUR MER -ATTRIBUTION DU CONTRAT A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SAGEP -AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LE PRESIDENT**.- Les conseillers peuvent réintégrer leur place, sauf : M. MASSON et Mme BICAIS. Doivent également sortir de la salle MM. ARNAUD-BILL, VEYRAT-MASSON, STASSINOS, CHOUQUET.

*MM. ARNAUD-BILL, VEYRAT-MASSON, SASSINOS, CHOUQUET sortent de la salle.*

**M. CAVANNA**.- Monsieur le Président, depuis le 16 juin 2022, le centre-ville de La Seyne bénéficie du nouveau programme de rénovation urbaine conventionné avec l'ANRU. A l'intérieur de ce périmètre, certaines opérations relèvent de la compétence de la Ville, d'autres de la compétence de TPM et donc, dans un premier temps, une convention passée entre la commune et TPM entraîne le fait que cette dernière est maître d'ouvrage unique pour l'opération. TPM a la possibilité de concéder la réalisation de cette opération à la SPL. C'est ce qui est fait, puisque celle-ci travaille *in house* et donc on peut lui attribuer la concession sans passer par une mise en concurrence.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, M. CHARLOIS, M. NAVARRANNE.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 7 – Mme ARNAUD-BILL, Mme BICAIS, M. CHOUQUET, M. MASSON, M. STASSINOS, Mme TORRES, Mme VEYRAT-MASSON**

*(Adoption à l'unanimité).*

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Le président et les représentants de la SAGEP peuvent réintégrer l'hémicycle, avant que je ne donne la parole à l'un d'entre eux, Hervé STASSINOS qui va nous présenter le rapport d'activités 2022 de l'Office de tourisme métropolitain Provence-Méditerranée.

*MM. ARNAUD-BILL, BICAIS, CHOUQUET, MASSON, STASSINOS, VEYRAT-MASSON entrent dans la salle.*

*M. Laurent BONNET quitte la salle*

## **N°23/09/056 RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE L'OFFICE DE TOURISME METROPOLITAIN PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. STASSINOS**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'approuver le rapport d'activités de l'Office de Tourisme de la Métropole avec un tourisme qui s'est très bien passé jusqu'à maintenant, avec une arrière-saison qui est juste formidable, un temps qui est au beau fixe, du soleil, la mer bleue. Cela faisait partie des cinq axes qui avaient été définis dans la convention qui nous lie à l'Office du tourisme, notamment le développement

d'un tourisme quatre saisons. On est bien parti pour que cette convention et ce programme d'activité déroulent. On a un beau territoire, il est bien mis en avant, il renforce son attractivité d'année en année et on vous demande d'approuver ce rapport d'activité 2022.

**M. LE PRESIDENT**.- Très bien. Quelques chiffres complémentaires : 505 000 visiteurs dans les bureaux de l'Office (+ 20 %) ; 80 % des visiteurs qui demandent une information sont français, 20 % étrangers ; le taux d'occupation hôtelière a augmenté de trois points par rapport à l'année précédente ; 99,18% des personnes interrogées sont satisfaites ou très satisfaites de l'accueil des Offices. Incroyable ! Quasi soviétique ; et environ 2,5 millions de visiteurs sur les sites. C'est une activité qu'il faut reconnaître.

Je crois qu'il n'y a pas de vote. C'est simplement un compte rendu, Madame la DGS ? Je vous remercie.

**Le Conseil métropolitain prend acte.**

**N°23/09/057 LOI CLIMAT ET RESILIENCE -ARRET DE L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. STASSINOS**.- La loi "climat et résilience" impose aux EPCI de conduire un audit sur les ZAE, à la fois en termes de locaux vacants et en termes de possibilités de construction. Cela relie aussi la loi zéro artificialisation nette. Il y a deux phases dans cette étude, une première phase que l'on vient de conclure qui sera publiée en ligne dès que la délibération sera exécutoire. On s'aperçoit qu'on a très peu de locaux vacants, on a plutôt une forte demande pour que les entreprises ou les commerces viennent s'installer. Là encore, on est en plein dans l'attractivité de la Métropole.

Un deuxième volet est lié aux possibilités foncières. Là, on a un peu plus de mou. Sur les 65 zones, il y a pas mal de zones sur lesquelles on peut optimiser l'utilisation des terrains. Il faut savoir que les terrains appartiennent souvent à des privés ou des entreprises, on travaille avec les entreprises dans les zones d'entreprises, on les a contactées et on va travailler dans les années qui viennent, au travers de la phase 2, pour renforcer et optimiser les possibilités foncières sur l'ensemble des zones d'activités économiques, de manière à pouvoir favoriser l'extension du commerce et de nos entreprises. Cela aidera aussi la population à trouver du travail.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Cette loi de non-artificialisation est complexe. Je pense que dans quelque temps, quelques années, il y aura un amendement, une loi qui modifiera, parce qu'elle est autobloquante, à la fois pour le logement et pour les zones d'activités. Je ne sais pas comment on peut faire, mais on l'applique. Les travaux d'élaboration de l'inventaire sont en cours. Je vous les fais approuver.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/058 CHOIX DES PERIODES D'EXPLOITATION DES CONCESSIONS DE PLAGE DE LA METROPOLE TPM -CHOIX DE LA PERIODE POUR LA CONCESSION DES PLAGES DU MOURILLON A TOULON A COMPTER DU 1er JANVIER 2024**

**M. VINCENT**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, concernant les nouvelles concessions des plages du Mourillon à Toulon qui entrera en vigueur au 1er janvier 2024, il convient de fixer la période d'exploitation et on vous propose d'approuver une période d'exploitation pour ces plages du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – Mme BOUCHKARA, Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/059 DEMANDE D'AGREMENT PERMETTANT LE MAINTIEN DES INSTALLATIONS DE PLAGE AU-DELA DE LA PERIODE NORMALE D'EXPLOITATION POUR LES PLAGES CONCEDEES DE TOULON A COMPTER DU 1er JANVIER 2024**

**M. VINCENT**.- Ce sont toujours les mêmes plages. Le concessionnaire peut demander au représentant de l'État un agrément pour le maintien des installations de plages au-delà de la période normale d'exploitation, après avis favorable de la commune d'implantation, laquelle commune a donné un avis favorable le 31 août 2023.

Une fois cet agrément obtenu, la Métropole pourra délivrer au cas par cas et après avis conforme du Préfet, des autorisations annuelles spéciales permettant le maintien sur la plage des établissements de plage.

Il vous est proposé de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Var, le bénéfice de l'agrément permettant de maintenir en place les établissements de plage démontables ou transportables au-delà de la période d'exploitation.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Monsieur Navarranne.

**M. NAVARRANNE**.- Si nous y sommes favorables -on a eu déjà des débats au conseil municipal de Toulon- pouvez-vous juste nous détailler ce qui

relèvera du cas par cas et bien nous préciser le schéma sur lequel on assure à tous les exploitants de pouvoir le faire de manière assez certaine, tout du moins s'ils le désirent ?

**M. VINCENT**.- Je dirai que c'est comme pour les réensablements de plages. On analyse les demandes des uns et des autres et on juge si c'est recevable ou pas. C'est le cas par cas.

**M. NAVARRANNE**.- Compte tenu d'un cahier des charges qui est déjà connu des délégataires, est-ce qu'on donnera un petit cahier des charges, même sommaire, à la personne qui exploite pour pouvoir bien comprendre le cadre dans lequel elle aura la possibilité de le faire et que les choses soient simples pour elle ? On le voit dans les rapports d'activité qu'on leur demande, c'était très poussif, les services de la Métropole ont fait un effort et on a plus de retours, mais c'est vrai qu'on nous a dit et on nous dit depuis longtemps, et je veux bien le croire, comme ce n'est pas leur activité principale, ce sont souvent des procédures qui sont un petit peu lourdes pour eux. Est-ce que dans ce cadre-là, on va leur donner un cahier des charges clair, net, précis ? (s'il correspond, on prend, s'il ne correspond pas, on ne prend pas), pour faciliter la simplicité pour eux de pouvoir étendre cette période ? Mais je crois qu'il est nécessaire de bien leur préciser ce côté cas par cas, de bien leur donner le cadre dans lequel ils auront la possibilité de le faire.

**M. VINCENT**.- Je l'ai lu au début, et je le relis "le concessionnaire peut demander aux représentants de l'État un agrément pour le maintien des installations." C'est lui qui propose, et une fois que le préfet aura donné son avis, la Métropole décidera, au cas par cas, en fonction des demandes faites par les uns et par les autres.

**M. LE PRESIDENT**.- Je suppose qu'il y aura une réunion d'information organisée par la mairie concernée avec toutes les personnes qui ont des plages et qu'elle leur dira « Voilà, quel va être notre principe d'autorisation. » C'est comme cela qu'on fait en général, en concertation.

**M. VINCENT**.- Il y a un cahier des charges prévu par l'État, qui est un cahier des charges général auquel s'appliquent ces autorisations, et ensuite, quelquefois, on l'applique de manière spéciale en fonction des circonstances temporelles, mais aussi climatiques et aussi de la situation de la concession de plage. C'est pour cela qu'on ne peut pas dire que cela s'appliquera autrement qu'au cas par cas, sinon ce serait appliquer le cadre général à tout le monde, sauf qu'il y a des spécificités en fonction des concessions.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 - Mme BOUCHKARA, M. CHARLOIS**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/060 TARIFICATION DE L'EAU POTABLE POUR LES SERVICES DE LA GARDE ET SIX-FOURS-LES-PLAGES**

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur Albertini.

**M. ALBERTINI**.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit de la tarification concernant la régie, puisqu'on a deux communes en régie sur la Métropole qui sont Six-Fours et La Garde. Chaque année, on adapte les conditions de tarification afin de couvrir les charges de maintien en état des équipements, de financer un programme d'investissement de modernisation des réseaux et d'anticiper l'évolution des conditions d'approvisionnement.

Il est proposé d'adopter une structuration tarifaire en trois tranches progressives en lieu et place de la structure tarifaire actuelle. Pour la commune de Six-Fours, ce sont des tranches de la part variable -il y a une part fixe et une part variable- et de réviser la tarification actuelle des parts fixes et de la part variable pour la commune de La Garde, bien sûr, en accord avec les deux maires des deux communes.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. BALDACCHINO, Mme BOUCHKARA, M. CHARLOIS, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/061 FIXATION DES TARIFS METROPOLITAINS POUR LES APPORTS EXTERIEURS EN VUE DE LEUR TRAITEMENT SUR LES STATIONS D'EPURATION**

**M. ALBERTINI**.- Les apports extérieurs sont les boues issues des autres stations d'épuration qui sont accueillies sur le four d'incinération d'Amphitria ; les matières de vidange issues des équipements d'assainissement non collectifs qui sont accueillis sur un site qui s'appelle Arda, qui va ensuite à Amphitria ; les graisses de bacs à graisse accueillis sur le même site et un accueil des matières de vidange et de graisse également proposé sur les stations d'épuration Amphora et de l'Almanarre.

Afin d'harmoniser les tarifs d'accueil des apports extérieurs sur tout le territoire métropolitain, il est proposé de fixer les tarifs globaux pour l'année 2023 avec un coefficient de révision annuelle identique à celui du contrat de la DSP Amphitria, soit 93 € par tonne de matières brutes de boues ; 27 € par mètre cube de matières de vidange ; et 75 € par mètre cube de graisse. Suite à l'adoption du nouveau contrat de DSP Amphitria, il convient également de fixer

le montant de la part métropolitaine. Vous avez un petit tableau avec les parts métropolitaines correspondant aux différentes matières extérieures.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/062 ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LE PRELEVEMENT D'EAU ET LA PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU DE CARNOULES DESTINÉ A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**M. ALBERTINI**.- Cela peut paraître étonnant, mais c'est comme pour la ville de Toulon, c'est Carcès, il y a un complément d'eau qui vient alimenter la concession de service public de l'eau potable de la commune de la Seyne-sur-Mer. La Seynoise des Eaux, au titre de travaux concessifs, engage des études pour redéfinir les périmètres de protection du captage d'eau situé sur la commune de Carnoules, afin de lancer les travaux nécessaires pour prélever et distribuer l'eau de ce captage pour la consommation humaine.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/063 APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE POUR LA MISE A DISPOSITION DE POINTS D'EAU INCENDIE PRIVES**

**M. ALBERTINI**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la Métropole peut utiliser un poteau à incendie privé afin de contribuer à la défense extérieure contre l'incendie. Ce point d'eau incendie privé existant peut être mis à disposition du service public contre l'incendie par son propriétaire à titre gracieux après accord de celui-ci. Si la gestion de ces ouvrages est confiée à la Métropole, la convention qui est annexée à la délibération doit formaliser cette situation et déterminer les obligations légales de chacune des parties.

Il s'agit donc de vous autoriser, Monsieur le Président, à valider le projet d'une convention de principe et à signer les conventions adéquates au titre du pouvoir de police spécial de DECI.



**M. LE PRESIDENT**.- C'est une délibération intelligente qui permet de joindre le public et le privé de façon efficace. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/064 VILLE DE TOULON -JUSTIFICATION DE L'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN VUE DE LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE**

**M. LE PRESIDENT**.- Madame Bicaïs.

**Mme BICAIS**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la procédure de déclaration de projet est actuellement en cours sur la commune de Toulon, portant sur la réhabilitation et l'extension du musée d'histoire naturelle pour permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Il s'agit de déclasser 340 m<sup>2</sup> d'un espace voisin classé du Plan Local d'Urbanisme de Toulon sur une partie de l'emprise du projet d'extension du muséum d'histoire naturelle. Conformément à l'article R 104.13 du Code de l'urbanisme, une procédure de mise en compatibilité d'un Plan Local d'Urbanisme est soumise à l'évaluation environnementale lorsqu'elle permet la réalisation de travaux, aménagements, ouvrages ou installations susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000.

Dans les autres cas, le projet fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas. Le secteur du projet n'est pas concerné par un site Natura 2000. La déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une demande auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'examen au cas par cas dite cas par cas "ad hoc". La MRAe a conclu dans sa décision en date du 14 avril 2023 que la procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale. Conformément à l'article R104.33 du Code de l'Urbanisme, l'autorité compétente en matière de planification urbaine approuve donc la non-nécessité de mener une évaluation environnementale.

Il est proposé d'approuver les justifications portant sur la non-nécessité de soumettre la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulon à évaluation environnementale.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Monsieur Navarranne.

**M. NAVARRANNE**.- Monsieur le Président, nous ne croyons pas que le déclassement d'un espace boisé classé puisse se faire comme cela. Je ne dis

pas que c'est fait légèrement, mais quand même. Donc, nous voterons contre cette justification d'absence d'évaluation environnementale.

Il s'agit d'un petit espace boisé classé, mais d'un espace boisé classé, et à Toulon, nous savons que la nature est en difficulté de manière naturelle, l'État demande de beaucoup construire, les gens veulent beaucoup construire, et je ne crois pas que l'on puisse justifier aussi facilement, nous déplorons cela et nous voterons contre cette délibération de justifier l'absence d'évaluation environnementale. Nous ne doutons pas de la nécessité du développement d'extension du muséum d'histoire naturelle, mais nous sommes opposés au fait que nous n'évaluions pas plus finement, dans son impact sur l'environnement, ce déclassement d'espaces boisés. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT**.- Bien. Y a-t-il d'autres observations ?

**Mme MUSCHOTTI**.- Monsieur le Président, je veux bien qu'on veuille paraître plus écolo que ce que l'on est, mais Madame le Maire de La Seyne-sur-Mer le disait très justement, la MRAe porte une autorité. Si la MRAe décide qu'il n'y a pas d'études à faire, c'est l'État, c'est la loi. On ne peut pas décréter un certain nombre de choses. Je vais peut-être passer pour « Madame procédure », mais en tout cas, c'est le rôle des MRAe.

**M. LE PRESIDENT**.- Nous assistons à un débat...

**M. NAVARRANNE**.- Il faut conclure. Cette procédure permet de ne pas faire cette évaluation, mais ne contraint pas notre Métropole à ne jamais la faire ou à ne pas la faire en l'état. Et en l'espèce, si l'État nous dit "vous n'êtes pas obligé", la Métropole a tout à fait la possibilité de dire merci à l'État, mais "je vais quand même le faire par souci de l'environnement. » Je ne me déclare pas particulièrement écolo, mais je crois que nous sommes particulièrement soucieux de l'environnement. C'est une question collective. Je crois que cette petite leçon, ce n'est pas parce qu'on n'est pas obligé de le faire et que l'État ne nous oblige pas à faire qu'il ne faut pas faire...

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 75**

**CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO, M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 3 – M. CHARLOIS, M. MARION, Mme ROUSSEL**

*(Adoption à la majorité).*

## **N°23/09/065 VILLE DE TOULON -BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Mme BICAIS**.- Cette modification simplifiée vise à permettre la création d'un emplacement réservé au profit de la Métropole afin de permettre la mise en œuvre d'un projet de création de logements porté par le ministère des Armées.

Elle vise aussi la suppression partielle de l'emplacement réservé n°504, en raison de la renonciation à l'acquisition d'une parcelle suite à la mise en demeure des propriétaires formulée auprès de la Métropole, des ajustements réglementaires divers, l'intégration de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour la réhabilitation, l'extension du Palais de Justice et la création d'une Cité judiciaire, l'enrichissement de l'inventaire du patrimoine avec l'intégration d'une nouvelle fiche et la correction d'une erreur matérielle.

Le projet de modification simplifiée a été notifié aux personnes publiques associées et n'a reçu aucune observation. Lors de la mise à disposition du dossier du 24 avril au 23 mai 2023, deux remarques ont été émises qui ne remettent pas en cause le projet de modification simplifiée.

L'objet de la présente délibération est de tirer le bilan de la mise à disposition du public en confirmant qu'elle s'est déroulée conformément aux modalités prévues et d'approuver le dossier de modification simplifiée n°8 du plan local d'urbanisme.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. BALDACCHINO, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/066 VILLE DU PRADET -APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU RELATIVE AU POLE DE VALORISATION DES DECHETS**

**Mme BICAIS.** - Cette déclaration vise à créer un nouveau pôle de réemploi et de valorisation des déchets. Sa mise en compatibilité permet d'adapter le règlement et le zonage de la zone naturelle N actuelle, pour créer un STECAL zone Nd. La procédure a fait l'objet d'un examen au cas par cas auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale qui ne l'a pas soumis à évaluation environnementale.

Le projet de déclaration a été présenté à l'examen conjoint des personnes publiques associées le 5 octobre 2022 et il n'a fait l'objet d'aucune remarque remettant en cause le projet. Le projet a été validé à l'unanimité par la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, le 22 février 2023. L'enquête publique qui s'est déroulée du 3 avril au 5 mai 2023 a reçu un avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur le 2 juin 2023.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci. Monsieur Leroy.

**M. LEROY.** - Merci, Monsieur le Président. On a déjà beaucoup parlé de ce projet et beaucoup d'obstacles ont été effectivement levés. La seule restriction

que j'aurai, ne connaissant pas le projet vraiment dans les détails, c'est qu'on est au-dessus d'une captation. On a parlé dans la délibération 62 qu'il fallait protéger les captations d'eau, là on est au-dessus des captations les plus importantes. Vous avez parlé d'une étanchéité du sol, mais je demande de veiller particulièrement à l'endroit où vous allez récupérer les peintures, les huiles, tous les produits toxiques, de le couvrir pour qu'en cas de grosses pluies, ces averses ne créent pas un débordement de tout ce qui a été déposé qui risquerait de polluer cette nappe phréatique très importante.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci de votre observation. Monsieur Vincent.

**M. VINCENT**.- Je pense que Monsieur Leroy n'est jamais venu dans une déchetterie, parce que tous les produits qu'il vient de citer sont normalement stockés dans une armoire qui est bien sûr fermée à clé. Ces déchets sont ensuite triés par un spécialiste qui vient et qui sépare les produits toxiques et les produits qui peuvent être traités sans une toxicité importante. Bien évidemment, ces produits ne sont pas laissés à l'air libre.

Je voudrais dire quelques mots sur cette déchetterie. Il faut savoir que la déchetterie actuelle, l'ancienne déchetterie, est en zone inondable. Il est absolument nécessaire de faire une évolution de cette déchetterie du Pradet. C'est la raison pour laquelle nous travaillons maintenant depuis plusieurs années. Il a fallu trouver un terrain. Le terrain a été trouvé. Dans ce terrain, il y a une espèce protégée qui est la phalaris aquatica. Il a fallu en tenir compte. Et puis, on s'est dit "on est au 21e siècle, il faut essayer de faire une valorisation matière". On ne se contentera pas de faire uniquement une déchetterie, mais on aura un pôle de valorisation matière. On l'appelle communément aujourd'hui une ressourcerie dans laquelle les gens pourront déposer des produits, des objets qui pourront être réutilisés par d'autres.

Je signale d'ailleurs que la deuxième déchetterie pour laquelle nous travaillons est celle de La Seyne, elle sera réorientée de la même façon.

Concernant Fontqueballe, bien sûr, toutes les précautions ont été prises. Nous avons discuté avec l'ARS qui nous a mis des contraintes que nous allons mettre en œuvre. Et puis je vous dirai aussi que nous avons pris en compte la ZAP de la Garde qui se trouve conjointe à la partie nord de la déchetterie et qu'il n'y aura aucun impact sur cette ZAP.

C'est un projet qui est absolument nécessaire, qui est maîtrisé et je pense que ce sera un très beau projet. En plus, comme il se trouve en limite du Pradet et de Carqueiranne, les Carqueirannais et les Pradétans pourront en bénéficier et même ceux de la Garde qui se trouvent plus proches de la déchetterie du Pradet que de celle de la Garde. Ce sera un très beau projet, et je pense qu'on pourra en être fier.

**M. LEROY**.- Je vais souvent à la déchetterie de Lagoubran, et je vois régulièrement des pots de peinture qui traînent à l'extérieur. C'est pour cela que je me permets de faire cette remarque. Je signale ce problème-là. Ils sont dans l'enceinte de la déchetterie et pas du tout dans une armoire fermée.

Sinon, ce projet de ressourcerie est très bien et j'espère aussi qu'il sera mis en place un jour à Lagoubran parce que je l'apprécie beaucoup.

**M. VINCENT**.- Comme je l'ai dit, on fera un pôle ressourcerie à La Seyne aussi, et sur Lagoubran on envisage de faire la même chose. Cela fait plusieurs années que l'on essaie de travailler sur des ressourceries. On avait même, à une certaine époque, réuni toutes les associations qui travaillaient ici ou là en mettant des pôles ressourcerie. On n'a pas trouvé d'accord avec eux pour trouver un chef de file qui pourrait fédérer toutes ces associations. Donc, on a pris l'initiative de les administrer nous-mêmes.

Concernant les pots de peinture, ils sont mis dans l'armoire tous les soirs. Vous ne pouvez pas empêcher des gens de déposer un pot de peinture ici ou là. Donc, ils sont récupérés, mis dans l'armoire et comme je vous le disais, par l'intermédiaire du SITTOMAT, un technicien passe et sépare les déchets toxiques et non toxiques. En plus, nous sommes rémunérés, puisqu'un éco-organisme est chargé de rémunérer les collectivités qui valorisent ces déchets. Je rappelle que quand vous achetez un pot de peinture, vous payez une redevance de quelques centimes pour chaque pot de peinture.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci pour toutes ces précisions. Chacun se déterminera comme il le souhaite. Je mets au voix qui est pour ? Qui s'abstient ? Pas d'opposition ? C'est approuvé.

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – Mme ARNAUD-BILL, Mme CHARLES, M. CHOUQUET, M. LEROY**

*(Adoption à l'unanimité).*

Pour la prochaine délibération, il est demandé aux élus siégeant à l'AUDAT de quitter la salle. Ils ne peuvent pas prendre part au vote : MM. ALBERTINI, EMERIC, METAL, CHOUQUET, STASSINOS, GROSSO, ROURE, BICAIS, MAHALI, CHENEVARD.

*MM. ALBERTINI, EMERIC, METAL, CHOUQUET, STASSINOS, ROURE, BICAIS, MAHALI, sortent de la salle.*

**N°23/09/067 AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ENTRE LA METROPOLE ET L'AUDAT 2022-2024 -VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2023 A L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LE PRESIDENT**.- Je donne la parole à Robert Beneventi.

**M. BENEVENTI**.- Merci. Monsieur le Président, chers collègues, l'AUDAT, l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var a approuvé son programme le 21 mars 2023, un programme partenarial de travail. Cela permet à l'AUDAT d'avancer sur tout ce qui est dans son programme. Il faut une

contribution financière à ce programme qui est composé de deux lignes : la première, c'est la cotisation de la Métropole, 1 € par habitant, avec la population de 2020, soit 444 634 €, et il y a un complément de financement qui est de 185 366 €.

Il est donc proposé d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention-cadre pluriannuelle avec l'AUDAT, afin de préciser les axes de travail et objectifs 2023 ainsi que le montant de la contribution financière 2023. Pour information, la contribution 2022 était du même montant, 630 000 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Très bien, merci beaucoup. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 11 – M. ALBERTINI, M. ANDREOTTI, Mme BICAIS, M. CHOUQUET, M. EMERIC, M. MAHALI, Mme METAL, M. ROURE, M. SIMON, M. STASSINOS, Mme TORRES**

*(Adoption à l'unanimité des votants).*

Je pense que les personnes qui étaient sorties peuvent rentrer, et je vais donner la parole à Nathalie Bicais.

*MM. ALBERTINI, EMERIC, METAL, CHOUQUET, STASSINOS, ROURE, BICAIS, MAHALI, entrent dans la la salle.*

**N°23/09/068 ACQUISITION DE L'IMPASSE PRIVEE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE BREMOND SISE A TOULON DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE**

**Mme BICAIS**.- Cette impasse située sur la commune de Toulon est une voie privée ouverte à la circulation publique qui n'a plus de propriétaire identifié. Compte tenu de cette situation, cette impasse est considérée à ce jour comme n'ayant plus de maître et tombe sous le coup de la législation des biens vacants et sans maître qui permet aux communes ou aux EPCI compétents d'acquérir ces biens.

Cette impasse dessert une école maternelle et il s'avère qu'une conduite d'alimentation non potable est située sous cette impasse. La commune de Toulon s'est désistée au bénéfice de la Métropole de la procédure d'acquisition de cette impasse.

Dans le cadre, d'une part, de la compétence de la Métropole Toulon-Provence Méditerranée en matière de voirie publique, d'autre part, eu égard à l'intérêt public de maîtriser cette voie qui dessert une école maternelle, il convient d'autoriser Monsieur le Président à poursuivre l'acquisition par la Métropole de l'impasse Brémond à Toulon, quartier du Polygone.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Je suppose que l'acquisition est gratuite. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/069 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LES PARKINGS EN OUVRAGE DE LA VILLE DE TOULON -ANNEE 2022**

**M. LE PRESIDENT.**- Je donne la parole à Madame Levy.

**Mme LEVY.**- Merci, Monsieur le Président. On peut noter qu'avec 2022, il y a bien sûr, comme dans d'autres domaines, une reprise d'activité avec deux millions de passagers, un ticket moyen à 3,20 €, une augmentation de la durée de stationnement et des travaux qui ont été effectués et ont été tout à fait appréciés par les usagers.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Pas d'observations ? Nous prenons acte.

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022 de la société Q-Park**

*(Mme MUSCHOTTI s'abstient)*

**N°23/09/070 RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA REGIE D'EXPLOITATION ET DE DEVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS DU FARON (REDIF)**

**Mme LEVY.**- C'est là aussi une excellente année au niveau du nombre de passagers, un record, même jamais égalé avec 97 000 passagers, alors que la moyenne sur les années précédentes était de 92 000, avec un certain nombre de précisions, mais qui toutes vont dans ce sens. Je me permets de vous rappeler, Monsieur le Président, qu'il s'agit de la remise d'un rapport, mais on vote pour indiquer que le rapport a bien été remis.

**M. LE PRESIDENT.**- On vote pour dire que l'on a pris acte.

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022 de la REDIF.**

*(Mme MUSCHOTTI s'abstient)*

**N°23/09/071 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES PARCS EN OUVRAGE GAMBETTA, CLEMENCEAU, CASINO A HYERES-LES-PALMIERS -ANNEE 2022**

**Mme LEVY.**- Là aussi, on est vraiment dans une dynamique tout à fait positive, avec des augmentations de la clientèle horaire, 1,6 M€ de recettes et aussi des travaux qui ont été effectués, tout particulièrement au parking du casino.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien. Pas d'opposition au fait de prendre acte ?

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022 de la société INDIGO.**

*(Mme MUSCHOTTI et M. MARION s'abstiennent)*

**N°23/09/072 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DESSERTE MARITIME DES ILES D'OR -RAPPORT D'ACTIVITE DE LA TLV -EXERCICE 2022**

**Mme LEVY.**- Là aussi, Monsieur le Président, il s'agit de prendre acte d'un rapport d'activité qui est particulièrement intéressant au niveau de la fréquentation des passagers. Sur le volume, il y a une baisse, mais une activité plus importante sur le fret. Je pense que globalement, c'est quelque chose de positif.

**M. LE PRESIDENT.**- Je crois que cette baisse n'est pas tellement imputable à une activité touristique qui était moindre l'année passée, mais c'est un principe de régulation qu'on a mis en place, une limite à 4 000 passagers pour la TLV, qui a été observée, je crois qu'on ne l'a approchée une seule fois et le principe de réservation par Internet facilite très largement les choses, avec une retombée très positive sur Hyères, c'est que les embouteillages de la presqu'île de Giens ont fortement diminué. C'est assez positif. Nous prenons acte.

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022 de la société TLV**

*(Mme MUSCHOTTI et M. MARION s'abstiennent)*

**N°23/09/073 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS DE VOYAGEURS -RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA RMTT -EXERCICE 2022**

**Mme LEVY.**- Monsieur le Président, là aussi, nous sommes exactement dans les mêmes circonstances d'une augmentation de la fréquentation. Il faut rappeler qu'il y a à la fois les bus, mais aussi les bateaux, le transport scolaire, il y a aussi un service à la demande. Tout cela peut permettre de satisfaire pleinement les usagers et est particulièrement positif. Je rappelle aussi que le parc comprend 128 véhicules à énergie propre, et que nous sommes dans une dynamique de pouvoir poursuivre dans cet état d'esprit.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Pas d'observation. Nous prenons acte.

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022 de la société RMTT**

*(Mme MUSCHOTTI s'abstient)*



**N°23/09/074 AVENANT N°1 AU CONTRAT 23CONC01 -CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME DE VOYAGEURS**

**M. CAVANNA**.- Monsieur le Président, nous avons attribué la DSP du transport à un groupement constitué par RATP et SUMA et conformément à ce qui est prescrit dans le contrat, ils ont créé une société dédiée en charge de cette opération et de cette délégation. Il s'agit d'acter le transfert à cette société.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, M. MARION, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/075 EVALUATION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS 2015-2025 ET ELABORATION DU PLAN DE MOBILITE 2025-2035 DE LA METROPOLE TPM**

**Mme LEVY**.- Monsieur le Président, c'est un moment important puisque c'est dans la continuité du PDU actuel. Le Plan de Déplacement Métropolitain constituera donc le document de planification et de programmation de la politique des transports et des déplacements de TPM pour les dix prochaines années.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Monsieur Navarranne.

**M. NAVARRANNE**.- Merci. Nous attendrons surtout de l'évaluation, peut-être une réflexion, une fois que cette évaluation, qui va être un lourd travail, aura été réalisée et nous aura été communiquée, sur un changement de projet, toujours sur ce débat BHNS ou TCSP, bus à haut niveau de service ou tramways. Je crois que l'évaluation qui sera faite nous prouvera que l'augmentation du nombre d'utilisateurs et l'importance de cet axe sur lequel on veut ce grand transport en commun, que ce soit le BHNS ou que ce soit le tramway amènera, suite à ce rapport-là, notre collectivité à évoluer peut-être et à changer de projet. Je vous remercie, mais nous serons favorables au lancement de l'évaluation du plan de dix ans passés et du plan de dix ans à venir 2025-2035.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/076 EXONERATION DU PAIEMENT DE LA REDEVANCE DOMANIALE LORS DES OPERATIONS DE RAVITAILLEMENT EN EAU POTABLE POUR LE DELEGATAIRE SUR L'ILE DE PORQUEROLLES POUR LES ANNEES 2021 A 2023**

**Mme LEVY.**- Il s'agit d'une reconduction, tout simplement.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est une délibération qui sera rapidement obsolète quand on aura mis le Sealine en place en mars 2024, ce qui est une évolution très positive.

Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/077 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETAT ET LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR LA REALISATION DE L'ENQUETE MOBILITE CERTIFIEE CEREMA (EMC²)**

**Mme LEVY.**- En raison de la crise sanitaire, le déroulement de l'enquête avait été perturbé. Avec la nécessité d'allonger et de décaler les différentes phases, la restitution des résultats a eu lieu à l'été 2022, alors qu'elle était prévue initialement un an plus tôt. À cause de ces retards, le coût final de cette enquête globale de déplacements s'élève à 1 124 932 € sur un budget prévisionnel de 940 000 € H.T., soit un surcoût de 184 932 €. Au regard de ces éléments, la participation à l'État est réévaluée à 173 520 €, avec une contribution complémentaire de 45 520 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/078 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TPM, LA COMMUNE DU REVEST-LES-EAUX ET LE LOTISSEMENT L'OURATORI, RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN QUAI-BUS SUR UN TERRAIN PRIVE AU REVEST-LES-EAUX -AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LE PRESIDENT**.- La délibération est retirée.

**N°23/09/079 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION COMMERCE DU PORT DE TOULON -LA SEYNE/BREGAILLON – 2022**

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur Roux.

**M. ROUX**.- Merci, président. Cette délibération concerne le délégataire qui est la CCIV qui transmet chaque année un rapport d'activités. Ce rapport concerne les terminaux portuaires de Toulon Côte d'Azur, accueillant essentiellement les ferries de Brégaillon Nord et Sud, accueillant des navires de fret, de services, et industriels et du pôle de croisière de la Seyne-sur-Mer.

Quelques chiffres clés : la redevance annuelle de concession versée à la Métropole est de 1 500 €. Les chiffres clés de l'année 2022 sont les suivants : 1 329 escales dans le port de commerce, 11,4 M€ de chiffre d'affaires global ; 1 914 913 passagers qui ont transité par le port.

Les principales actions réalisées sur l'année 2022 sont les suivantes : démarrage de nouveaux trafics sur Brégaillon : très forte progression de l'activité croisière ; nouvelle politique commerciale, représentation, salon, participation, conférences et journées portes ouvertes.

Le personnel rémunéré par le port est de 89 ETP. Le chiffre d'affaires de la concession atteint 11,4 M€ avec un bénéfice d'environ 1 350 000 €. Monsieur le Président, je vous demande d'adopter ce rapport.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci beaucoup. Nous prenons collectivement acte.

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022 concession commerce de la CCIV.**

**N°23/09/080 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION PLAISANCE DU PORT DE TOULON -LA SEYNE/BREGAILLON – 2022**

**M. ROUX**.- C'est la même chose, Monsieur le Président, mais cela concerne les ports de plaisance de Toulon Vieille Darse, de Toulon Darse nord du Mourillon, du port Saint-Louis du Mourillon, de La Seyne-sur-Mer, de Pin Rolland et de Saint-Mandrier.

Là aussi, quelques chiffres : la redevance annuelle de concession versée à la Métropole est de 250 000 € par an. Les chiffres clés de l'année 2022 sont les suivants : environ 2 690 places de port à flots sur les six ports de la concession, 7 M€ de chiffre d'affaires global, 1 395 contrats annuels, 148 000 unités de passage, 735 000 € d'investissements en 2022.

Les principales réalisations pour l'année 2022 sont les suivantes : obtention, certification ports propres actifs en biodiversité pour le port de Saint-Louis du Mourillon ; réouverture de la station d'avitaillement de Toulon vieille darse ; déplacement du bureau du port et des sanitaires à Toulon vieille darse dans le cadre de l'électrification des quais de commerce ; traitement des affouillements des quais de Toulon vieille darse ; remplacement de la panne J à Toulon vieille darse ; réhabilitation de la cale de halage à Saint-Mandrier ; accueil de la Nuit des Pêcheurs à Saint-Louis-du-Mourillon en août. 38 personnels ETP. Chiffre d'affaires de 6 999 000 € avec un résultat négatif de 827 000 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Nous prenons acte.

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022 concession plaisance de la CCIV.**

**N°23/09/081 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'AIRE DE CARENAGE DU PORT DE PORQUEROLLES – 2022**

**M. ROUX.**- C'est l'exploitation de la grue. Il s'agit uniquement de prendre acte de la remise du rapport de la société Yacht Services pour l'année 2022.

**M. LE PRESIDENT.**- S'il n'y a pas d'observation, nous prenons acte.

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022 de la société Yacht Service.**

L'ordre du jour est épuisé et je vous remercie de votre participation.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 22.*

**M. le Président de la Métropole  
Jean-Pierre GIRAN**

**La Secrétaire de séance  
Béatrice VEYRAT-MASSON**